

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 03 FEVRIER 2025**

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE 28 JANVIER les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise ont été convoqués par Monsieur le Président, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour délibérer sur les affaires ci-après :

	ORDRE DU JOUR
	Adoption de l'ordre du jour
	POUR INFORMATION
	Présentation de l'étude de valorisation paysagère des rives de la Dordogne à Bergerac
	POUR DELIBERATION
1	Rapport d'Orientations Budgétaires 2025
2	Rapport obligatoire sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes
3	Convention de mise à disposition de biens immobiliers et mobiliers entre la commune de Sigoulès-et-Flaugeac et la Communauté d'Agglomération Bergeracoise au titre de la compétence « Maisons de Santé Pluridisciplinaires »
4	Acquisition d'une partie de la parcelle BZ 60 à Bergerac
5	Versement mobilité - exonérations

L'an Deux Mille vingt-cinq, le lundi 03 février à 18H00,

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise se sont réunis à Creysse au nombre de 53 puis 54 en vertu de l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du mardi 28 janvier 2025.

PRÉSIDENCE DE SÉANCE : Monsieur Frédéric DELMARÈS

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Jean-Jacques CHAPPELLET, Olivier DUPUY, Thierry AUROY-PEYTOU, Alain CASTANG, Serge PRADIER, Christophe GAUTHIER, Roland FRAY, Cyril GOUBIE, Christian BORDENAVE, Marc LÉTURGIE, Jean-Louis DESSALLES, Pascal LIABASTE, René VISENTINI, Arnaud DELAIR, Jean-François JEANTE, Jean-Claude PORTOLAN, Michelle DORANGE, Michaël DESTOMBES, Pascal PRÉVOT, Julie TÉJÉRIZO, Fabien RUET, Jean-Claude BONNAMY, Michel TERREAUX, Maryse ROCHE, Jean-Louis INTROVIGNE (remplace Francis BLONDIN), Catherine LAROCHE, Jean-Pierre FAURE, Josie BAYLE, Christophe DAVID-BORDIER, Joël KERDRAON, Patrick VERGNOL, Marie-Claire BREMOND (remplace Didier GOUZE), Michel DELFIEUX, Didier CAPURON, Christine FRANÇOIS, Philippe PUYPONCHET, Florence MALGAT, Jacqueline SIMONNET, Marie-Lise POTRON, Marjorie MOLLETON, Georges BASSI, Anthony CASTAING, Emmanuel GUICHARD(1), Cédric LOUGRAT, Hélène LEHMANN, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Catherine ARNOUILH, Joëlle ISUS, Lionel LACOMBE, Catherine TAVEAU, Philippe GREGOIRE.

ÉTAIENT ABSENTS (avec procuration) :

Pascal DELTEIL a donné pouvoir à Arnaud DELAIR
Fatiha BANCAL a donné pouvoir à Alain CASTANG

Jean-Pierre CAZES a donné pouvoir à Christian BORDENAVE
Sébastien BOURDIN a donné pouvoir à Christophe GAUTHIER
Jean-Michel DREUIL a donné pouvoir à Roland FRAY
Laurence ROUAN a donné pouvoir à Jonathan PRIOLEAUD
Luc MAMMES a donné pouvoir à Patrick VERGNOL
Marie-Claude ANDRIEUX a donné pouvoir à Joël KERDRAON
Marie-Hélène SCOTTI a donné pouvoir à Marie-Lise POTRON
Marion SERRA OGBONNA a donné pouvoir à Cyril GOUBIE
Emmanuel GUICHARD a donné pouvoir à Jean-Louis DESSALLES jusqu'à son arrivée
Corinne GONDONNEAU a donné pouvoir à Josie BAYLE

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Eric PROLA, Stéphane FRADIN, Adib BENFEDDOUL, Gérald TRAPY, Céline BRACCO, Paul FAUVEL, Stéphane LE BERRE.

(1) arrivé avant le vote du dossier n° 1 « Rapport obligatoire sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes »

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Cyril GOUBIE

Appel nominal

M. le Président : Mesdames et Messieurs, chers collègues, prenez place, on va débiter ce Conseil Communautaire.

Comme nous avons pris un peu l'habitude, avant d'attaquer l'ordre du jour, je donnerai la parole à Hélène Hache, que vous connaissez tous, pour qu'elle nous fasse une présentation de l'étude qui a été effectuée sur Bergerac, sur les berges de la Dordogne. Assez rapidement, vous allez voir, c'est très intéressant. On va quand même au préalable faire l'appel nominal, Joaquina.

Appel nominal :

Mme Weinberg : Procède à l'appel.

Désignation d'un secrétaire de séance

INTERVENTION :

M. le Président : Merci beaucoup Joaquina. Je vous propose comme secrétaire de séance Cyril Goubie, pas de problème

Ordre du jour

M. le Président : On inversera un petit peu. On fera le rapport égalité femmes/hommes en premier avant le DOB comme il se doit, c'est la règle, mais avant, on va profiter un peu du travail qui a été fait par le bureau d'études sur les berges de la Dordogne.

Vous savez qu'on a quand même plaisir à, je vais le dire comme ça, se retourner vers la rivière Dordogne alors qu'on lui a longtemps tourné le dos, peut-être un des effets positifs du changement climatique. C'est vrai qu'on a cette fantastique rivière qui serpente notre territoire. C'est vrai qu'on y a déployé peu d'activités jusqu'à aujourd'hui et on la côtoie peu. Est-ce que ce sont des problèmes physiques, est-ce que ce sont des problèmes d'habitude, est-ce que ce sont des problèmes de disposition ? Tout un tas de questions qu'on se pose. Et évidemment, cette rivière qui est dynamique, elle est vivante et elle crée des

mouvements sur ses berges et sur ses rives.

Quelques éléments ont été traités précédemment, notamment avec le cabinet Biotech qui a fait des miracles sur l'île de la Pelouse, à une époque, et d'autres aménagements paysagers qui permettent de consolider ces berges. Il s'agit donc de voir un petit peu comment on pouvait appréhender et au moins se faire aider peut-être par le bureau d'études. Vous verrez, quelques fois on est vraiment dans le rêvé, alors soyons prudents aussi par rapport à ce qui est présenté. Mais c'est bien aussi de voir que ce segment de rivière urbain a aussi des propriétés, des disponibilités en termes d'accessibilité qui peuvent nous laisser imaginer bien des activités et bien des soirées estivales un peu arrosées, mais arrosées par de l'eau cette fois-ci sur ce secteur de Bergerac. On a aussi des berges qui s'effondrent, ça fera des éléments très importants qu'on aura à traiter sur ce secteur aussi. Toute une panoplie de décors très diversifiés puisqu'on a la chance d'avoir un plan d'eau, puisque c'est un plan d'eau qui est créé par la retenue du barrage de Bergerac, avec justement un niveau qui ne descend pas trop l'été et qui permet d'avoir quand même cette étendue assez lisse et assez magique au droit du port de Bergerac. Hélène, tu as la parole.

Mme Hache : Merci, bonsoir. L'étude dure un peu de temps, donc je ne pourrai pas tout vous restituer aujourd'hui, c'est vraiment volumineux. Par contre, je venais vous donner les éléments du pourquoi, de ce qui s'est passé. Et après, les documents sont à votre disposition, parce que vous allez voir, il y a énormément de choses.

La présentation, c'est donc une étude de valorisation des rives de la Dordogne sur la commune de Bergerac. En 2022, il y a eu un souhait commun de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise et de la commune de Bergerac d'avoir un œil extérieur, une expertise paysagère sur la partie des berges de la Dordogne, qu'on a détournée entre le pont Pimont et le barrage de Bergerac, pour avoir un avis extérieur. L'objectif, c'était de reconquérir les berges. Du fait de leur hétérogénéité et de leur artificialisation assez hétérogène aussi, vraiment c'était qu'est-ce qu'on peut faire, qu'est-ce que les gens voient, qu'est-ce qu'on pourrait imaginer de faire aussi après. Il y a eu un accord sur lequel vous avez délibéré en 2022 pour un cofinancement commun et Communauté d'Agglomération, pour arriver à lancer sur 2023 cette étude. Évidemment, nous avons fait des consultations publiques pour arriver à choisir un Cabinet qui nous a accompagnés. Voilà l'emprise de l'étude. On prend toujours un petit peu plus en amont, un petit peu plus en aval, avant et après, pour ne pas se coincer.

Du coup, cette étude a été lancée. Nous avons choisi, le mieux-disant était un cabinet d'études de Nantes qui s'appelle D'ici Là. C'est un bureau d'études paysager qui a l'habitude de travailler sur les grosses villes, et surtout sur des villes d'eau, donc des bords de rivière. Ils ont travaillé à Nantes, Angers, Lille. Ils ont l'habitude du coup de traiter ces problématiques. Et ils ont eu la super bonne idée de s'associer avec un bureau d'études lyonnais qui s'appelle Biotech, que vous connaissez certainement puisqu'effectivement, à l'époque ils ont travaillé sur l'île de la Pelouse, ils ont fait énormément de diagnostics pour la CAB sur les effondrements de berge, sur les particularités locales, sur les communes riveraines, ils sont venus plusieurs fois. Donc c'était intéressant d'avoir un avis cabinet paysager et un avis écologique, dans le sens hydrogéologue, hydrologue, etc. Il y a eu un travail, une réunion de démarrage en septembre 2023. Il y a eu un travail qui a été fait en plusieurs temps. Il y a eu des entretiens avec des acteurs locaux, évidemment les acteurs de la rivière. Il y a eu un travail de terrain. Il y a eu des sondages. Et tout ça pour amener un plan guide, c'est un catalogue de tout ce qu'ils ont vu, de tout ce qu'ils ont imaginé pour vous, pour nous, pour tous. Du coup c'est quelque chose de très dense qui a vraiment pris tout en compte.

Je vais vous présenter ces différentes étapes rapidement pour essayer d'arriver après à des conclusions qu'ils ont tirées. Voilà ce qu'ils disent, c'est que le plan guide est un outil pour guider les évolutions des berges à long terme, et il donne des pistes et des orientations, c'est vraiment un catalogue.

Un travail de terrain. À l'unanimité, tant les paysagistes que les hydrogéologues, ont vu que l'avantage, l'atout principal de Bergerac, c'était sa position sur une rivière qui est vraiment centrale et qui est vraiment un écrin de verdure au milieu de la ville. Ça, c'est quelque chose qu'ils ont trouvé chouette parce qu'ils se sont rendu compte que dans beaucoup de villes, la verdure, la nature avait disparu et que les reconquêtes étaient difficiles alors que là, la nature existait. J'ai mis quelques éléments sur la position de Bergerac et sa qualité en termes de nature. Et les deux particularités locales, l'île de la Pelouse et le barrage de Salvette qui, comme le disait le Président, fait un point d'eau, coupe les eaux, calme les eaux, et du coup ça fait

vraiment une partie paisible sur laquelle on voit effectivement des gabares et des activités dessus. L'îlot de la Pelouse et le quai Salvette, c'était vraiment juste pour illustrer.

Ensuite, il y a eu un travail de terrain et sur les évolutions du paysage, du patrimoine et des usages. Alors là, j'ai remixé, il y a en a toute une flopée dans le document, la place de la Dordogne, avant c'était vraiment complètement central. Les gens vivaient, ils se baignaient, ils faisaient leur lessive. Après, avec l'adduction en eau, etc., forcément les usages ont été modifiés. Mais ils ont vraiment trouvé que la place du port était intéressante. Et que du coup, même si toute la Ville ne tournait plus autour de la rivière, il y avait quand même tous les atouts pour faire venir les gens vers la rivière. Du travail de terrain, ils n'ont évidemment pas omis les sites emblématiques sur les deux tracés rive droite/rive gauche, avec évidemment les projets à venir et en cours. Ils les ont intégrés avec le niveau de connaissance qu'on avait à l'époque. Vous verrez tout à l'heure, je vous en reparlerai. Mais il y a des positionnements de projets qui n'étaient pas encore très, très précis. Deux rives de la Dordogne, une rive gauche assez naturelle où on peut circuler, où il y a peu d'aménagements, à part la partie historique ; et une rive droite plus anthropisée, c'est la promenade Pierre Loti que vous connaissez, et qui est du coup beaucoup empruntée aux beaux jours.

On leur avait demandé d'imaginer un peu un circuit, une boucle, une promenade pour trouver un lien entre tous ces bords de rivière, est-ce que ça arrivait à émerger ou pas. Ils ont vu qu'effectivement, vous pouvez le voir, ces promenades déjà il y a une continuité qui apparaît. Il y a deux points durs de circulation. Mais sinon, ils ont vu qu'il y avait quand même une envie des gens de se promener là et une utilisation. Le projet de passerelle, ce n'est pas du tout contractuel, on l'a posé là parce qu'on ne savait pas trop où serait cette fameuse passerelle. On l'a positionnée sur un des projets, il y a plusieurs possibilités, on l'a mise là en se disant, super, ça va à l'Escat, mais il se trouve que ce n'est pas du tout le projet définitif. Mais il y a un projet de passerelle pour relier les deux berges, il faut quand même garder ça en tête.

Il y a eu un sondage aussi qui a été fait grâce à la ville de Bergerac qui a été mis en ligne. Il y a 212 personnes qui ont répondu. Alors c'étaient des questions déjà préétablies. Il y a 90 % des réponses qui sont issues d'habitudes, donc c'est intéressant d'avoir les retours de gens qui vivent là. Toutes les tranches d'âge étaient représentées. Donc on a vraiment un petit panel intéressant. En gros, ce sondage nous dit que les quais sont majoritairement fréquentés côté barrage, Pierre Loti, que le mode de déplacement privilégié pour l'instant c'est la marche ; c'est ce qui ressort des questions. Et dans les mots clés, vous voyez en haut, qui ressortent quand on demande aux gens, quand ils se promènent en bord de Dordogne, « à quoi ça vous fait penser ? », on est sûr de la biodiversité, du paysage et aussi un peu de sport. Plus c'est gros, plus ça représente les réponses des gens. Après, il y a eu des thématiques qu'on retrouve un peu sur tous les sondages. Quelles sont les améliorations possibles, il y a eu des pistes qui ont été proposées, je vous laisse les lire, et puis pareil, elles seront aussi disponibles si besoin. On est sûr de l'accessibilité, sur les parkings. Alors ça, c'est toujours la grande question, soit il y en a trop soit il n'y en a pas assez suivant qui répond. La question des déchets. C'étaient les grandes lignes, on retrouve un peu de ce qu'on entend sur tous les autres sujets. Et enfin, il y a eu des interrogations des gens, des acteurs de la rivière. Donc on est sûr des pêcheurs, sur les élus, sur toutes les personnes qu'on retrouve sur la Dordogne, le club d'aviron, les gabares, etc., et les gestionnaires qui sont EPIDOR.

En gros, ça retrace un peu ce que je vous ai dit, c'était vraiment arriver à faire ce lien entre les humains et les sites, et du coup proposer une boîte à outils générale.

Sur la première phase, qui est essentiellement du diagnostic, ce qui ressort vraiment, eux ils ont adoré, mais vraiment ils ne s'y attendaient pas du tout, ils n'étaient jamais venus, les Nantais, ils ont adoré l'aspect nature qu'il y a au bord de la Dordogne. C'est vrai qu'ils nous ont beaucoup mis en avant le fait qu'avec le réchauffement climatique il ne fallait pas négliger ces endroits où il faisait un peu plus frais, où on pouvait un peu respirer, et ce, à portée de pied de tout le monde.

Et il en est ressorti également des séquences paysagères. Ça, ce sont des séquences qui ont des points communs entre elles, qui dégagent des points communs. Ils en ont fait plusieurs, vous voyez, promenade de l'Alba, quai Garrigat, le port, la base nautique, la promenade du barrage, l'Escat et le barrage à la confluence du Caudeau pour la rive droite. Et des unités aussi rive gauche, la plage aux galets, le Grand Caudou, la promenade Jean Dalba, le secteur Jean-Jacques Rousseau, la rue Jean-Jacques Rousseau, le parc de la Pelouse et la rue Fonsivade.

Alors vous allez voir, il y a beaucoup, beaucoup d'informations, c'est pour ça, s'il y a besoin, vous m'écrivez, je vous envoie les éléments. A partir de tout ça, ils ont proposé des orientations d'aménagements en fonction de grandes thématiques pour, après, rezoomer sur des secteurs qui intéressaient plus le comité de pilotage. Je vais vous relire ce qu'il y a écrit. Sur les stratégies végétales, les grandes orientations qui sont préconisées, c'est de la protection de la ripisylve, de la strate arborée, pourquoi pas en replanter et la gérer surtout, et désimpermeabiliser. Ce sont les grandes lignes qui ressortent de tout leur travail. Ensuite, sur les espaces à requalifier. On est toujours sur la désimpermeabilisation et l'ombrage, donc toujours dans l'esprit réchauffement. Valoriser et investir les espaces en belvédère sur la Dordogne et harmoniser le mobilier urbain pour donner une identité aux berges. Je ne vous cache pas que ce sont des paysagistes, donc ils sont très rigoureux dans l'analyse du mobilier, etc.

Ensuite, sur les parcours, ils ont bien vu que c'était bien de circuler à pied et à vélo, surtout sur la rive droite. Que la rive gauche, c'était un peu coincé sur un endroit. Ils conseillent et ils se disent que peut-être on pourrait prioriser le plus possible les modes doux, mettre en valeur les accès aux promenades basses et apaiser l'aspect routier, surtout sur la partie en hypercentre.

Pardon, j'oubliais d'autres orientations sur la programmation. Dans les grandes actions qu'ils proposent : créer des lieux destinations justement aux endroits clés qu'on verra ensuite ; ponctuer les promenades avec du mobilier, alors là ils disent « varié », avant ils demandaient une harmonisation, donc toujours le catalogue à piocher dedans ; créer un parc sur le secteur de la Pelouse ; et ajouter du stationnement vélo. C'était le retour de leurs enquêtes et sondages.

Voilà la conclusion. Ils ont fait un petit dessin avec des améliorations, des projets, des secteurs sur lesquels ils zooment dans une phase 2. Sur la phase 2, une fois qu'ils ont présenté aux élus toute cette première partie diagnostic, il y a eu des propositions de zoom plus opérationnel pour aller un peu voir ce qu'ils proposaient, combien ça pourrait coûter, quelles actions, sur un calendrier aussi et des financements en face, voir ce qui pourrait émerger de tout ce travail. En fait, il y a eu plusieurs secteurs qui ont été privilégiés pour ce zoom. On a 3 secteurs, c'est le secteur quai parc de la Pelouse, le site de l'Escat et le barrage et la confluence du Caudeau. C'étaient des choses qui étaient vraiment sur ce qu'ils feraient si c'étaient eux. Je vais vous montrer l'exemple de rendu. C'est le type de rendu... Vous voyez, ils sont allés au détail à la plantation, au cône de visibilité, au mobilier, donc ils ont fait des propositions. Là, on est sur le site de la Pelouse avec plusieurs scénarios. Des scénarios avec plus ou moins de végétation, plus ou moins d'accès. Ils ont beaucoup travaillé sur les perspectives, les belvédères, les gradins. On leur a dit « proposez tout, lâchez-vous, qu'est-ce que vous feriez si c'était vous ? », c'est pour ça que c'est très, très ambitieux. Et quand on regarde un petit peu les propositions, ils se sont inspirés aussi de ce qu'ils ont fait ailleurs. Donc vous avez des images de gradins qu'ils ont faits, de bassins de circulation végétalisés, des vues d'ambiance ; ils nous ont fait des schémas de ce type.

Et après, ils ont fait des chiffrages. On est souvent sur des dossiers 6-0, donc ce sont des travaux assez conséquents. Néanmoins, ils nous proposent des calendriers en disant c'est possible, ça pourrait être tel maître d'ouvrage, ça pourrait être financé de telle façon. Ça, ils l'ont fait pour tous les sites, je vous le passe très, très vite. Du coup, si la passerelle était là, on pourrait passer dessous et déplacer la voie verte, on pourrait faire... Vous voyez les montants en dessous. Et ensuite, pareil, sur la confluence du Caudeau, ils ont travaillé sur cette jonction entre la voie verte et la coulée verte, parce que c'est un endroit très, très fréquenté, et avec la plaine des sports en plus, ils ont trouvé ce secteur hyper intéressant.

En complément, ils nous ont fait des propositions de valorisation environnementale sur la commune. C'est toujours pareil, c'est le bureau d'études, les écologues qui se sont lâchés, ils nous ont dit « si c'était moi, je ferais ça ». Avec parfois les aspects pluralité de terrains. Ils ont fait des propositions de re-création de trames vertes sur deux secteurs que je vous montre. Sur la partie gauche c'est avant, et sur la partie droite c'est après. Nous, on pose les questions après et comment on gère notre mur s'il y a des arbres ; ce sont les questions dans une étude un peu plus poussée des secteurs. Mais ils proposent de replanter y compris sur le port de Bergerac, je ne sais pas si vous voyez en bas à droite. Ils proposent plein de plantations. Et sur des secteurs également sur lesquels on s'est interrogés, comme l'effondrement des berges promenade Jean Dalba, ou sur une valorisation promenade Pierre Loti. C'est pareil, ils ont fait beaucoup de schémas d'intention où ils nous proposent, alors là c'est carrément de tout déplacer ou de faire des caillebotis en superposition. Ils nous proposent plusieurs scénarios, avec évidemment des coûts en face complètement

différents, mais ils ont étudié cette faisabilité pour qu'après, dans ce catalogue, s'il y a des envies, vous puissiez piocher dedans.

Ça, c'était pour finir sur la partie promenade Pierre Loti. En bas, ils montrent que l'ambiance qui est existante sur la partie la plus en aval est à privilégier parce qu'elle est vraiment très intéressante, tant par le pâturage des moutons que par la végétation qu'il y a. Par exemple, sur une promenade qui est un peu rase sur les côtés, ils proposent de la replantation pour régérer un peu la ripisylve.

C'était un petit peu le but de l'étude, de faire un catalogue avec beaucoup, beaucoup de choses. Il y a deux rapports, un de 100 pages, un de 80 pages, c'est le catalogue de La Redoute, il y a vraiment tous les quartiers, tous les secteurs.

Et là, c'était une vision un peu globale de tout ce que je pouvais vous retranscrire en très peu de temps.

M. le Président : Merci Hélène. On va dire quelques mots mais pas trop longtemps parce qu'on a un ordre du jour quand même assez étoffé. Je vais tout de suite passer la parole au Maire de Bergerac. Après, on pourra réagir quelques minutes mais comme vous l'avez compris, c'est tellement dense et touffu qu'il faudra rentrer dans le dossier et se l'approprier un peu dans les détails pour pouvoir avec un débat, je crois que ça méritera des réunions un peu plus studieuses, pour pouvoir travailler là-dessus parce que les questions sont nombreuses. Et les conséquences, à chaque fois, dès qu'on bouge une pierre, l'effet domino se fait ressentir après, donc il faut évaluer tout ça à chaque fois qu'on s'émerveille un peu, parce que c'est vrai que ça peut très vite tenter. D'ailleurs, c'est tentant. On verra tout ça. Oui Jonathan.

M. Prioleaud : Merci Frédéric. Effectivement, je suis ravi du travail qui a été fait parce que quand je suis venu te voir pour rendre la Dordogne aux Bergeracois, c'était une vraie volonté politique forte de travail en commun à mener. C'était aussi l'accompagnement du stade d'eaux vives qui était à ce moment-là porté par le Département, la CAB travaillait sur la passerelle, et donc c'était comment la ville de Bergerac pouvait accompagner l'ensemble de ce projet, donc c'est de dire qu'à partir du moment où on avait une étude, un guide avec un Plan d'Investissement Pluriannuel sur ces rives gauches et ces rives droites, ça nous permettait d'avancer. Ça, c'est important pour nous.

Rappeler un élément important aussi, c'était la coconstruction avec les habitants. Ça n'a peut-être pas été assez dit par Hélène. Certes, il y a eu le sondage qui a été fait par internet, mais il y a également l'ensemble des cartes qui avaient été imprimées, mises en place à la foire exposition, mises en place dans les réunions de quartier, mises en place dans les centres sociaux, et ce qui a permis à tous les habitants de la commune de pouvoir participer à ce qu'ils souhaitaient avoir sur l'ensemble des rives gauches et des rives droites, avec des petits post-it où ils pouvaient faire des annotations ; on avait ensuite tout transmis au Cabinet qui nous a conseillés. Donc ça nous a vraiment permis de travailler.

On avait également fait des réunions qui permettaient de rassembler les pêcheurs, le propriétaire des Gabarres, l'aviron, l'ensemble de ceux qui se servent de la rivière. Donc ça, c'était important aussi, de voir un petit peu l'évolution. Et on a vu les pêcheurs par exemple qui aimeraient pouvoir à nouveau refaire de la pêche, des concours de pêche, pouvoir déambuler plus facilement. Mais également, ça a été le travail de fond qui a été mené sur le zoom par exemple sur l'espace du barrage et du confluent avec le Caudeau, c'était peut-être de reporter un petit peu le stationnement et d'avoir des espaces naturels de circulation douce beaucoup plus loin et enlever un petit peu l'usage de la voiture. Donc c'est ce travail-là qui a été mené.

Je rappelle aussi deux choses qu'on n'a pas vues. C'est d'abord, pourquoi pas, un espace de baignade à l'avenir aussi dans la Dordogne. Là aussi, ils nous avaient fait un petit slide là-dessus et une proposition de baignade dans la Dordogne.

Et puis une chose sur laquelle j'ai demandé de travailler aussi, c'est sur l'île de la Pelouse puisque je leur ai demandé aussi de travailler pour qu'on puisse rendre accessible à un moment donné, à certains moments de l'année, bien sûr, en fonction des besoins de la faune et de la flore, mais aussi des possibilités pour rendre l'île de la Pelouse accessible, dans des moments très clés, dans des moments très précis, et de pouvoir observer la nature, mais de permettre aussi aux Bergeracois de pouvoir revenir sur ce site. Donc il y a tout ce travail-là qui a été mené avec le Cabinet. Encore merci Hélène de tout le travail qui a été fait, avec l'ensemble des services qui ont pu y participer.

Et puis enfin, sur le zoom du quai de la Pelouse, il est important, puisqu'on souhaite réhabiliter complètement le quai de la Pelouse et la rue. D'ici le dernier trimestre 2025, l'assainissement sera refait,

ce qui nous permettra ensuite de pouvoir aménager. On a travaillé avec les habitants sur le sens de circulation, sur l'aménagement de stationnement sur la place Barbacane et le quai de la Pelouse, donc ça nous permettra aussi, à partir de ce plan guide, de rentrer dans la phase opérationnelle et de savoir à quel moment chacun peut financer ou cofinancer l'ensemble des éléments.

Encore merci parce que c'est une étude qui nous est vraiment utile aujourd'hui et qui va nous permettre de vraiment avancer sur Bergerac. Merci.

M. le Président : Merci Jonathan. D'autres interventions ? Pas pour l'instant.

Écoutez, on y reviendra, ça le mérite. Juste une petite information supplémentaire. Évidemment que si on veut retourner se baigner dans la rivière, si on veut redonner des usages aux habitants par rapport à cette formidable masse d'eau, il est important de la reconquérir. Reconquérir aussi dans sa qualité. C'est la raison pour laquelle on a fait près de 14 millions d'euros d'investissement depuis 2020 et puis qu'on a la compétence. Donc déjà fait plus de 14 millions d'euros d'investissement, et vous verrez dans la programmation pluriannuelle que ça reste un des objectifs majeurs de notre collectivité puisqu'on est sur un rythme de croisière entre 4 et 5 millions par an sur l'assainissement, parce qu'évidemment, il faut la rendre d'une qualité la plus irréprochable possible pour pouvoir imaginer tous ces usages.

Vous avez vu aussi sur les photos, il faut avoir l'œil un peu habitué, mais des lisières un peu jaunâtres sur les berges et autour de la Pelouse, ce sont les effets de l'eutrophisation, c'est ce que je disais aussi. Le fait de vouloir s'investir sur ces sujets nécessitera aussi un entretien pélagique assez important. Du coup, c'est vrai que tout ça, il convient de l'appréhender dans toute sa transversalité parce qu'il n'y a rien de pire que d'envoyer des gens qui seraient déçus après par rapport à ce qu'ils trouveraient sur les berges. Donc soyons prudents aussi dans la chronologie de cette approche, de manière à ne pas mettre la charrue avant les bœufs. Merci beaucoup de votre attention sur ce sujet.

On va passer au premier point de l'ordre du jour. Je vais passer la parole à Hélène Lehmann pour ce rapport important, et je la remercie du travail qu'elle a fait, merci.

DÉLIBÉRATIONS

Rapport obligatoire sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

D 2025 – 008

RAPPORTEUR : Hélène LEHMANN

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

Mme Lehmann : Merci. Bonsoir chers collègues. Depuis la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, dans son article 61, les collectivités territoriales et Établissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants ont l'obligation de présenter, en amont des débats sur le ROB, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes qui intéresse le fonctionnement de la collectivité et les politiques qu'elle mène sur son territoire, et aussi les orientations et les programmes de nature à améliorer cette situation. La compétence en matière de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes est en effet partagée entre toutes les collectivités.

Les inégalités entre les femmes et les hommes, je ne vous l'apprends pas, persistent toujours aujourd'hui en France, et notre territoire n'est pas épargné. Sur le plan économique tout d'abord, avec les persistances des inégalités salariales et surtout de déroulement de carrière, avec au final près de 600 € de moins de pension de retraite pour les femmes, en moyenne. Dans les quartiers prioritaires de notre collectivité, près d'une femme sur deux est sans emploi. Celles qui sont en emploi sont plus nombreuses que les hommes à travailler à temps partiel. À ces inégalités économiques viennent s'ajouter des inégalités sociales, comme le fait que la grande majorité des familles monoparentales sont composées d'une femme seule avec un ou plusieurs enfants. On retrouve également des inégalités scolaires, avec un plus grand nombre de femmes sans diplôme ou avec des diplômes type CAP ou BEP. Comme l'indique le bilan 2023 de la

Préfecture de la Dordogne de la délinquance dans notre Département, les faits de délinquance qui sont en augmentation aujourd'hui sont les violences intrafamiliales et les violences faites aux femmes. Enfin, je vous recommande la lecture du rapport 2025 du Haut Commissariat à l'Égalité et le baromètre du sexisme Harris Interactive, où il est noté que les inégalités politiques persistent voire s'accroissent, et que de manière générale, 86 % des femmes déclarent avoir déjà vécu une situation à caractère sexiste, allant de blagues ou remarques à une insistance pour avoir un rapport sexuel de la part d'un homme, voire à des brutalités physiques.

L'intérêt de ce rapport, qui vous est présenté pour la première fois sous cette forme dans notre assemblée, est de permettre de nous interroger collectivement sur les politiques que nous menons pour corriger ces inégalités. J'espère que vous trouverez autant d'intérêt que moi à prendre connaissance des actions que mène déjà la CAB pour lutter contre les inégalités entre les femmes et les hommes. J'ai noté les efforts particuliers faits au niveau de la petite enfance, où souvent les stéréotypes de genre se construisent, et au niveau des adolescentes et adolescents accueillis à l'Info Jeunes / Espace Jeunes. Je relève aussi l'attention portée au niveau des Ressources Humaines pour accompagner les agentes et agents dans la conciliation de leur vie professionnelle et leurs obligations familiales. Et je n'oublie pas toutes les actions des associations rendues possibles par le soutien de la politique de la ville.

Je tiens à remercier pour leur travail les services de la collectivité qui ont compilé toutes les données qui sont présentées dans ce rapport. Et je vous invite cordialement, toutes et tous, à travers vos délégations respectives, à imaginer les actions à venir pour améliorer l'égalité entre les femmes et les hommes sur notre territoire.

Je vous invite donc, chers collègues, à prendre acte de ce rapport.

M. le Président : Merci Hélène. Y a-t-il des réactions ? Oui, Madame Taveau.

Mme Taveau : Bonjour à toutes et à tous. Merci beaucoup Hélène pour la présentation de ce rapport et merci beaucoup pour ce rapport qui est très détaillé et très clair. Juste une remarque. Je ne peux pas m'empêcher de voir que ce rapport fait apparaître une politique volontaire en faveur des femmes dans la CAB, mais de montrer aussi que les pratiques au sein des collectivités sont vraiment aussi différentes. Il y a un rapport qui dit que les choses sont faites et les pratiques sont un peu différentes. Mais c'est la réalité des choses et c'est aussi intéressant qu'on s'en rende compte. Par exemple, rien que sur la CAB, les élues ne représentent que 30 %, les femmes ne sont que 30 %. Parmi les maires, sur 38 communes, il n'y a que 3 femmes élues, 3 mairesses comme on dit. Je constate, depuis un an que je suis ici, que sur la présentation des dossiers, dans les différents Conseils auxquels j'ai participé, on oscille entre 90 ou 100 % des présentations faites par des hommes. Oui, le rapport est intéressant, les actions de la CAB sont intéressantes, mais les pratiques sont là et elles ne bougent pas. Peut-être de se dire qu'avec un peu d'optimisme, on pourra aussi modifier ces pratiques sur la présence des femmes ici ou dans les collectivités, où peut-être par leur présence, les choses pourraient aussi un petit peu changer. Donc il reste encore du travail à faire.

M. le Président : Merci beaucoup. Sur le choix des citoyens pour être maire, on n'y peut pas grand-chose. Je crois que le pourcentage des candidates est aussi le premier niveau de la problématique, c'est-à-dire que peu de dames... Alors ça, ça renvoie à des problèmes sociétaux qui nous interrogent, c'est ce que Hélène nous invite à faire. Mais c'est vrai que vu la proportion de dames au sein de l'exécutif, je crois que dès que Madame Dorange par exemple ou d'autres sont concernées par le dossier dont elles s'occupent, elles rapportent le dossier. Donc c'est vrai que là, il n'y a pas de tri particulier. Donc le premier niveau. D'ailleurs, on l'a remarqué dans les instances départementales, c'est évidemment le fait d'avoir créé des binômes hommes/femmes qui a fait que l'assemblée départementale est totalement paritaire. Après, ça, ça vient du législateur souvent, qui fait avancer de manière un peu radicale les choses. Un vrai débat que celui-ci.

D'autres questions ? Il n'y en a pas.

Nous prenons acte de cette présentation.

On va parler évidemment du Débat d'Orientations Budgétaires. Je vous dis 3 mots avant de passer la parole à Jean-Jacques, comme d'habitude, qui va nous présenter le dossier. Mais c'est le Vice-Président des finances. Vous voulez le faire, Madame Taveau, peut-être ? Non mais vous voyez, à un moment, il ne faut

pas tomber dans le ridicule.

Mme Taveau : Non, ce n'est pas tomber dans le ridicule. Mais si vous voulez, j'ai voulu montrer aussi que quelque part, même si c'est la vie institutionnelle qui est comme ça, il y a beaucoup de travail à faire encore. Parce que si on sait très bien qu'il n'y a pas plus de femmes qui se présentent pour être maires, on sait aussi pourquoi. Donc on laisse Jean-Jacques faire sa présentation.

M. le Président : Ça, je suis d'accord, mais je pense qu'il est normal que ce soit le Vice-Président chargé des finances qui rapporte le dossier sur les finances, vous êtes d'accord avec moi ? Merci.

DELIBERATION ET VOTE

Vu l'article L 2311-1-2 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que dans les communes de plus de 20 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation et que ces dispositions sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant plus de 20 000 habitants ;

Vu l'article D 2311-16 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant, en application de l'article L 2311-1-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le contenu de ce rapport et les modalités de son élaboration ;

Le rapport en matière d'égalité femmes - hommes appréhende la collectivité comme employeur en présentant la politique ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : temps de travail, âge, promotion professionnelle, conditions de travail, rémunération.

Il présente également les politiques menées par l'EPCI sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le rapport annuel sur l'égalité femmes-hommes est joint en annexe.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à prendre acte de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2025.

DÉCISION :

Adopté par 65 voix pour.

Rapport d'Orientations Budgétaires 2025
--

D 2025 – 009

RAPPORTEURS : Frédéric DELMARÈS / Jean-Jacques CHAPPELLET

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. le Président : Je vais vous parler un peu de TVA, c'est beaucoup moins intéressant mais c'est non moins important. À chaque fois qu'on nous supprime une recette, un impôt souvent ou une recette, je pense à

la Taxe d'Habitation, je pense à feu la taxe professionnelle, eh bien elle est remplacée par une dotation. Et cette dotation, elle est financée par souvent plusieurs composantes. La taxe professionnelle où vous avez un panier, ça va des IFR jusqu'à un certain nombre de composantes. Et cette dotation, du fait que les enveloppes baissent, elle n'est plus suffisante pour compenser, comme c'était prévu dans le contrat initial, les montants que devait nous compenser l'État. Et c'est la même chose et presque pire sur la TVA avec la Taxe d'Habitation, puisque cette TVA, et on l'avait bien vu, et Jérémie Chaigneau, qui est notre consultant, nous l'avait bien indiqué lors des premiers séminaires de 2018 et 2019 en montrant, puisqu'on était sur une trajectoire assez stable au niveau des recettes de TVA, puisque c'était la démonstration de l'État de nous dire qu'on allait plutôt bénéficier d'une dynamique et que c'était tout à notre avantage de penser que cette dotation assise sur la réversion de la TVA allait nous être bénéficiaire, allait être à notre bénéfice. Évidemment, les crises, ça arrive, il y en a eu une en 2008, il y en a eu une en 2020, pour ne vous citer que les plus importantes. Et à chaque fois, les pics de TVA, les creux de TVA sont très profonds et peuvent aller chercher jusqu'à plusieurs centaines de milliers d'euros de recettes. En 2024, ce n'est pas moins de 450 000 € de recettes, initialement notifiées d'ailleurs par l'État, vous savez que l'État avait été un petit peu trop optimiste sur ses recettes de TVA sur 2024. Heureusement prudents, les services et Jean-Jacques, on avait inscrit un peu moins que prévu, ce qui fait que la chute a été moins dure, mais néanmoins, ce sont quand même 450 000 € en 2024 de moins que prévus que nous avons perçus. Déjà, premier élément. Et puis cette TVA, les mauvaises nouvelles ne s'arrêtant pas là, elle sera gelée pour 2025. Mais elle sera gelée sur le montant qui nous est le plus défavorable, évidemment, 9 750 000 €. C'est-à-dire que non seulement nous n'avons pas eu la progression escomptée en 2024, évidemment la consommation n'était pas au rendez-vous, mais même si la consommation repart en 2025, elle sera gelée quand même, laissant imaginer que l'État prendrait sa part sur ce montant qu'il nous avait pourtant promis.

Donc vous voyez qu'on est sur des situations qui sont un peu délicates parce que des mensonges, des mensonges, des mensonges. Moi, je n'ai pas pour habitude de critiquer l'État, mais ce n'est pas l'État là, ce sont les gens qui étudient les mécanismes et qui nous vendent des mécanismes qui ne sont pas stables, et cette instabilité, à chaque fois c'est nous qui la subissons au bout de la chaîne. Et puis en 2025, on va nous demander de renflouer les caisses de la CNRACL, vous l'avez entendu. Initialement, c'était 4 % sur 3 ans. Là, ce sera 3 % sur 4 ans, mais ce sont 280 000 € de dépenses supplémentaires pour la CAB qu'il va falloir effectuer, et cela pendant 4 années. Et puis il faudra aussi revenir à un taux d'assurance des agents affiliés à cette même CNRACL pour repasser le 8,88 à 9,88, ce qui fera un surcoût pour la CAB de 80 000 € par an, etc.

Tout ça pour vous dire que, pour ceux qui sont assidus, et je les remercie, et je pense que c'est important, et je vous appelle à faire de même au séminaire des finances que nous faisons tous les ans en janvier à Saint-Nexans parce que je crois que c'est important de bien sentir ce qu'il se passe. Et puis de le suivre, parce qu'en fait rien n'est programmé de manière stable, comme je viens de vous le dire, et les aléas, il est important de les anticiper, de les corriger, de manière à retracer à chaque fois avec le plus de justesse possible et de sincérité possible, des trajectoires qui vont nous protéger dans notre projet communautaire. Malgré ces mauvaises nouvelles, la prudence qui nous a guidés toutes ces années ne nous a pas lâchés en 2024. Nous avons continué à faire de même que nous faisons précédemment. Et cette prudence, je crois, nous amène aussi à avoir des résultats. Ces résultats, ils ne sont pas pour cocher sur le papier. Ces résultats, ils sont faits pour rendre de la crédibilité à la collectivité, rendre de la crédibilité par rapport aux investisseurs, rendre de la crédibilité par rapport aux acteurs économiques du territoire. Et pourquoi ? Parce que ça nous permet de tracer un horizon avec une perspective d'investissement linéaire, avec un volume qui est important, et d'avoir une ambition pour ce territoire avec un projet de territoire qu'il nous conviendra de construire dans les mois qui viennent, ou dans les années qui viennent.

Donc on a déjà quelques idées et on va vous les soumettre ce soir. Vous les connaissez, ce sont des dossiers qu'on a déjà vus. Avec un certain plaisir quand même de vous montrer ce document qui est solide, grâce au travail de tous, des élus communautaires mais aussi des services et de Jean-Jacques bien sûr qui est au quotidien sur ce sujet. Jean-Jacques, je te laisse la parole.

M. Chapellet : Merci Président. Bonsoir à toutes et à tous. Me revient la présentation de ce Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'exercice de cette année 2025. Vous savez, comme tous les ans, que les budgets primitifs de cet exercice doivent être précédés par un Débat sur les Orientations Budgétaires de

la collectivité. Et c'est dans ce cadre, le contexte budgétaire national et local, que les orientations générales de la CAB pour son projet de budget primitif sont présentées dans la note de synthèse qui vous a été envoyée en annexe. Laquelle constitue le support de ce Débat d'Orientations Budgétaires qui viendra après ma présentation.

En préambule, je voudrais remercier Laurent qui nous a présenté un diaporama qu'on va vous faire dérouler sous les yeux, de façon à rendre le ROB qui est un peu soporifique, et on a essayé d'extraire – Laurent, merci – les éléments les plus importants. Président, vous m'arrêtez quand vous voulez sur mon déroulé.

Sur le premier slide, concernant les orientations budgétaires au niveau national, je ne vais pas trop m'y éterniser parce que c'est en voie de changement quotidien, même ces jours-ci. Juste pour mémoire, le 15 janvier, il y avait la reprise de l'examen du projet de loi de finances pour 2025 au Sénat qui l'a adopté le 23 janvier, et c'est ainsi qu'une Commission Mixte Paritaire devait se tenir le 30 janvier. Donc elle s'est tenue la semaine dernière et c'est à nouveau en débat à l'Assemblée Nationale.

Concernant le contexte économique financier, on peut dire que les banques centrales semblent desserrer un peu l'étau. Le risque géopolitique monte d'un cran, et nous le voyons tous, tous les jours. Et on assiste à un nouveau dérapage des finances publiques, c'est l'objet du débat tendu entre nos élus.

Concernant les principales mesures de la loi de finances pour cette année, il était prévu une instauration, une affectation d'un fonds de réserve au profit des collectivités. Celui-ci a été remplacé par un mécanisme qui s'appelle le Dilico. La suppression de la CVAE, on en reparlera, c'est déjà à l'ordre du jour depuis plusieurs années ; les mesures sur le FCTVA qui bougent au quotidien ; le gel de la dynamique de la TVA, Président, vous en parlez dans vos propos liminaires ; et l'augmentation aussi, vous en parlez, de la contribution à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales. Le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases fiscales, on va le passer en revue tout à l'heure, il est en principe acté de manière définitive.

Concernant les orientations budgétaires au niveau national, vous voyez que si on suit la courbe, le déficit public atteindrait les 7 %, et voilà pourquoi les gouvernements en place voudraient ramener ce déficit public autour de 5 %, ce qui demanderait un effort majeur au niveau de toutes les collectivités, qui était prévu initialement à hauteur de 60 milliards d'euros d'effort. Sur l'affectation d'un fonds de réserve, normalement il était prévu 40 milliards d'euros d'économie. À l'époque où c'était en vigueur, au mois de décembre, 450 collectivités étaient visées par cette mesure. Aujourd'hui, c'est l'amendement sénatorial Dilico qui prend le dessus. Et le montant qui serait demandé aux collectivités serait entre 1 milliard et 2 milliards.

Sur le slide suivant, vous avez l'amendement sénatorial adopté, Dilico, qui fixe l'effort au niveau des collectivités entre 1 et 2 milliards. Ça ne reste pas encore fixé puisque normalement ça doit se définir dans les jours qui viennent. L'amendement Dilico, merci Laurent, si c'était dans sa mouture définitive, concernant les EPCI, nous on ne serait pas concernés, au niveau national il y aurait 131 collectivités concernées sur lesquelles on demanderait un effort de 239 millions d'euros. Concernant les communes, il y aurait 2 129 communes concernées pour un effort de 257 millions d'euros. Et là-dedans, les communes de la CAB, il y en a 3 qui seraient concernées si ce projet Dilico est validé de manière définitive, ça serait Bergerac, Creysse et Saint-Laurent-des-Vignes qui seraient susceptibles de participer à l'effort du redressement. Mais c'est soumis à l'approbation définitive du 49.3.

Concernant la CVAE, donc la suppression en deux temps qui est reportée. Pour les entreprises, le taux de CVAE a été réduit de moitié. Et la suppression de cette deuxième moitié devrait se faire de manière progressive sur 2028-2030. Par contre, pour la collectivité, dès 2023, on a été compensé de cette CVAE, que l'on ne touche plus, par de la TVA. Vous avez en bas le calcul de la compensation entre la part fixe et la part dynamique.

Concernant la suppression du FCTVA en fonctionnement et la baisse du taux en investissement de 16,4 à 14,8. A priori, c'était une programmation de décembre, je crois savoir que ça a été de manière définitive ajourné et on garderait du FCTVA au taux initial comme d'habitude. Mais si ça avait été adopté, pour nous, on était à 68 000 € en fonctionnement et quasiment 140 000 € en investissement de perte de recettes si on baissait le taux de FCTVA. À suivre dans les jours qui viennent.

Concernant le gel de la dynamique fiscale sur la TVA en 2025, le Président en parlait tout à l'heure, ce gel concerne aussi bien la part de la compensation sur la Taxe d'Habitation que la compensation de la CVAE. Et c'est la raison pour laquelle, vous voyez le tableau, l'année dernière nous avons perçu, au niveau de l'exercice budgétaire 2024, 9 556 000 €. On devrait toucher 10 036 000 € en 2025, mais avec le phénomène du gel, je pense qu'on va partir sur une hypothèse budgétaire de 9 756 000 €, c'est la partie de droite que vous avez en représentation.

Voilà pour les orientations budgétaires 2025 et l'explication du gel de la dynamique de la TVA.

Concernant l'augmentation du taux de cotisations retraite, notamment la part employeur qui était prévue en décembre initialement de 4 points en 2025 justement pour cette CNRA. Le décret, qui a été publié le 30 janvier, retient la proposition du Sénat, avec une augmentation sur 4 ans et non pas sur 3 ans initialement prévus, ce qui fait une hausse annuelle de 3 points. Et pour la CAB, ça représente 240 000 € de supplément en masse salariale pour la CAB en 2025. Et on arrivera bien sur les 4 ans à 1 million d'euros supplémentaire, puisque lorsque c'était lissé sur 3 ans, ça nous faisait 330 000 par an pour atteindre le million d'euros sur les 3 années. Là, on l'atteindra en 4 ans.

L'augmentation du taux de cotisations concernant l'assurance maladie, là aussi Frédéric vous en parlez dans votre propos, 9,88, c'est le taux qu'on va retrouver en janvier 2025, qui avait été abaissé d'un point en 2024 et qui retrouve son taux de 2023.

Sur le coefficient de revalorisation des bases fiscales, ça semble être à peu près figé dans le marbre. Pour la CAB comme pour nos communes, on a une revalorisation de 1,7 % de nos bases fiscales pour 2025.

Je viens sur la CAB maintenant, après avoir présenté les éléments d'ordre plutôt national.

Sur la dette de la CAB, vous avez l'état de l'ensemble du capital restant dû à hauteur de 49 millions. Et vous savez le décompte des principaux budgets sur lesquels il y a des emprunts en restant dûs. Le budget principal, ce sont quasiment 23 millions de capital restant dûs. Pour le deuxième, c'est l'assainissement, à hauteur de 17 millions, presque 18 millions d'emprunts à rembourser. Mais forcément, l'assainissement, ça a été un transfert de toutes les collectivités, et Laurent me disait qu'il y a 100 contrats de prêts qui ont été transférés à la CAB et qui constituent justement ces 18 millions d'euros à rembourser. Le Parc Aqualudique, 5 153 000. Et après, pour des sommes un peu moins importantes, les autres budgets annexes. Pour préciser, le Centre Événementiel, on ne trouve pas encore de capital restant dû, l'emprunt a été signé mais on n'a pas mobilisé les fonds en 2024, on les mobilisera en 2025.

Le slide suivant, le personnel communautaire avec la pyramide des âges. Les effectifs permanents de la CAB, 328 agents au 1^{er} janvier 2025. Et vous avez la proportion par tranches d'âge. Sur la moyenne d'âge des hommes salariés à la CAB, on est à 49 années et 3 mois. Sur la moyenne d'âge des personnels féminins, nous sommes à 46,5 années. Ce qui nous fait une moyenne pour les hommes et les femmes tout confondu à hauteur de 47 ans et 7 mois de moyenne d'âge.

Vous m'arrêtez si vous voulez.

Sur les ratios d'épargne en 2018-2024, ce sont les bâtonnets de droite qui nous intéressent le plus. En 2024 et aujourd'hui, à l'approche du compte administratif, on doit être en mesure de dire avec affirmation que nous allons dégager une marge nette de l'ordre de 5 200 000 €, Président.

Sur les orientations budgétaires qui nous concernent plus sérieusement et concrètement, concernant les recettes de fonctionnement, les atténuations de charges, on va prévoir 80 000 € en 2025. Les produits et services, on les estime à 5 095 000, ce qui compte l'intégration du Centre Intercommunal de Santé en année pleine. On est à peu près à un équilibre budgétaire de 500 000 € pour le centre médical de santé. La refacturation aux différents budgets annexes et à d'autres organismes de salaire et de prestation portés par le BP, aucun recours supplémentaire à la fiscalité n'est envisagé pour cet exercice. On comptera juste la seule hausse de la revalorisation des bases, je vous le disais tout à l'heure, 1,7 point. Le produit de TVA au titre de la TH et de la CVAE est valorisé à 9 757 000 €, c'est ce que vous aviez dans le slide précédent. Les Attributions de Compensation négatives, 333 415 €. La TEOM, il n'y en a plus pour 2025.

Concernant le FPIC, le montant alloué reste stable à hauteur de 818 000 €. L'ensemble des recettes comptabilisées au chapitre impôts et taxes, on se situerait autour de 30 530 000 €. Les dotations et les participations, quasiment 4,8 millions sont prévus. Les participations des autres organismes tels que la CAF et la MSA, on estime à 3 095 000. Les autres produits de gestion courante autour de 295 000 €.

Après avoir vu les recettes, les dépenses de fonctionnement, les charges générales, 8 947 000 €. L'ouverture d'un budget annexe dédié à la REOMI a entraîné la suppression des dépenses au niveau du SMD3. Seuls resteraient pour le budget de la CAB les déchets professionnels pour toutes nos crèches, centres de loisirs, que l'on estime, ou que l'on provisionnera, à hauteur de 150 000 €. Les dépenses de personnel, 17 541 000 €, avec, je vous en parlais tout à l'heure, la contribution de la CNRACL et le transfert entre autres du Centre Intercommunal de Santé de Bergerac qui a été repris par la CAB en fin d'année. Les atténuations de produits, 6 908 000 €. Une DSC maintenue à 400 000 €. Le montant des Attributions de Compensation à hauteur de 5 381 151 €. Et le FNGIR qui devrait rester à 857 000 €.

Les charges liées au contingent sont en forte diminution, puisqu'on n'a plus les 10 millions du SMD3. La contribution au SMAD pour l'aéroport de Roumanières, maintenue à son niveau à 297 000, et la part marketing, toujours pareil, pour le SMAD, qu'on verse au CDT, est prévue à hauteur de quasiment 600 000 €. Le montant des subventions aux associations serait maintenu comme l'année dernière autour de 700 000 €. Le versement des subventions d'équilibre aux budgets annexes, provisionné à hauteur de 2,2 millions. Je vous rappelle qu'on a versé 1,8 million pour le Parc Aqualudique, donc il serait dans ce montant-là. La dotation aux amortissements, 5 250 000 €. Et les frais financiers estimés à 665 000 €.

On passe sur le PPI. On a le détail de toutes les programmations du PPI. Président, si vous voulez prendre le relais. On serait sur 15 millions sur le total des investissements pour l'exercice 2025, autour de 15 701 000 €. Si on rajoute 4 millions au niveau de l'assainissement en projet et les 8 millions sur le Centre Événementiel, quasiment 9 millions, on ne serait pas loin de quelque chose de 34 millions d'investissement sur le PPI. Je me focalise sur 2025.

Président, vous vouliez rajouter quelque chose ?

M. le Président : Je pense que vous l'avez vu dans le ROB, la liste des opérations, aussi bien en restes à réaliser qu'en opérations lancées cette année, ça correspond bien à ces 15 millions dont vous parle Jean-Jacques. Ce qu'on peut voir sur cette trajectoire, et vous allez voir, on l'a testée cette trajectoire, ces montants, la question était de s'interroger sur notre capacité à porter ce niveau d'investissement dans la durée. Justement, les scénarios qu'on va vous montrer après montrent qu'on doit pouvoir tenir ce rythme d'investissement sans compromettre la bonne santé financière de la collectivité.

Je reviens sur ce qu'a dit Jean-Jacques, ces 25 millions d'euros d'investissement en 2024, ça sera 34 millions d'euros d'investissement en 2025. Ça fléchit un peu après mais ça reste toujours au-dessus de 20 millions d'euros par an et je crois que ça, c'est important aussi pour nos entreprises, de savoir que la CAB aura cette capacité à injecter cet argent-là pour le bien de son territoire et son développement dans les années à venir. Parce que c'est aussi ça la TVA, c'est l'activité qui génère de la TVA, donc c'est vrai que si on ne retrouve pas un peu de confiance en termes de consommation des ménages, des collectivités et des entreprises, tout ça va se coincer encore un peu plus, et c'est un sujet qui doit nous mobiliser et nous inquiéter malgré tout par rapport à ça.

Vous avez vu que les fonds de concours, bien évidemment, sont sanctuarisés. Je vous l'annonce, ils seront augmentés cette année parce que devant l'afflux de demandes, et c'est bien naturel, parce qu'il y a deux raisons, je crois, conjoncturelles à cet afflux, c'est-à-dire qu'on est en fin de mandat, c'est vrai qu'on veut tous finir dans nos collectivités ce qu'on a entrepris et on doit aller au bout de ce qu'on a promis aussi, et c'est bien légitime. Et je crois que ces fonds de concours, encore plus que d'habitude, vont avoir une importance capitale pour la petite économie de notre réalité. C'est-à-dire que quand on fait 800 ou 900 000 € de fonds de concours à la CAB, ça veut dire qu'il se fait aux alentours de 3-4 millions d'euros d'investissement sur le territoire. Et ça, ça va directement et immédiatement dans nos TPE et dans nos PME. Et ça, je crois, à l'heure actuelle, vous êtes comme moi au contact de ces chefs d'entreprise, c'est très important de se mobiliser. On a su le faire sur la viticulture quand il le fallait, il faudrait peut-être le refaire, on essaie au moins de coller aux réalités économiques de notre territoire. Moi, en tout cas, je vous proposerai qu'on puisse faire le maximum sur ces fonds de concours sur cette année. On en reparlera, parce que ce qui est important aussi, c'est une discussion sincère qu'on doit avoir tous ensemble, il faut vraiment que les projets, tous les projets que vous avez déposés, vous soyez certains de les faire en 2025. S'il y en a un ou deux que vous pensez ne faire qu'en 2026, ne vous inquiétez pas, on fera un budget avant les élections, donc il n'y a pas de sujet. Il n'est pas nécessaire de bloquer l'argent, et je crois que c'est une habitude que nous devons prendre, cet argent-là qui est mobilisé, budgétairement il doit aller

directement dans l'économie réelle. Donc soyons très prudents sur ce point-là, je compte sur vous, Philippe fera le tour.

Et puis je vais laisser Jean-Jacques continuer.

M. Chapellet : Ce que vous avez à l'écran, ça donne la prospective au niveau du budget principal, et c'est surtout la ligne rouge de l'épargne nette. Vous voyez, en 2024, je vous l'annonçais tout à l'heure, autour de 5 274 000 €. Sur la projection 2025, on serait autour de 4 813 000 € d'épargne nette à l'issue de l'exercice budgétaire.

Ce qui nous amène sur le slide suivant. Au niveau de la capacité de désendettement, sur 2024, on est autour de 3,1, 3,12 exactement années de capacité de désendettement. Et à l'issue de 2025, on se situerait à 3,5 années. Et vous voyez le lissage, si on maintient la trajectoire des investissements, on amènerait notre délai de désendettement autour de 6-7 ans, qui reste tout à fait acceptable à l'heure actuelle. Ce qui m'amène à dire que la CAB pourrait financer son investissement de 49 millions d'euros avec un recours à l'emprunt de l'ordre de 39 millions d'euros en cumulé sur les 7 années à venir, soit à peu près un emprunt de 4,3 millions par an. Il conviendra de continuer à être particulièrement vigilants au suivi de l'octroi et de l'encaissement des subventions pour être réactifs au niveau de notre marge nette, bien évidemment, de l'exercice budgétaire.

M. le Président : On est bien d'accord, c'est en cumulé, c'est 49 millions d'autofinancement, c'est 30 millions d'emprunt plus les subventions, ce qui fait aux alentours de 97, on est presque à 100 millions d'euros d'investissement sur la période.

M. Chapellet : Si je continue très brièvement sur les autres budgets annexes, les zones d'activité.

Bouniagues, cette année il serait prévu 3 000 € d'études et de frais financiers. 1 500 € sont prévus en 2025. Il est prévu la vente d'un lot de 2 500 m² pour 12 500 € de recettes envisagées cette année. Et je crois que c'est ce qu'on a débattu au dernier Conseil Communautaire, la vente d'un terrain pour le vétérinaire. C'est ça, Georges ? Donc voilà, il serait prévu cette année.

Sur le budget annexe de la Tour Ouest, 2 000 € d'études sont prévus et la vente d'un lot de 3 000 m² pour 45 000 € de recettes devraient se finaliser sur cette zone.

Au niveau de la zone des Sardines, on a acquis 8,6 hectares supplémentaires en 2024, 100 000 € pour la réalisation d'études sont prévus et des travaux relatifs à la séparation et à l'accès des deux terrains pour 20 000 € en 2025 sont programmés. La vente d'un lot devrait intervenir, 4 000 m² pour 80 000 € cette année. À ce jour, la CAB dispose de 28 hectares sur cette zone des Sardines.

Le budget annexe du Pôle Industriel de la Poudrerie, 3 000 € d'études sont prévus et 10 000 € de travaux sont envisagés. Un terrain de 236 m² va être cédé en 2025 pour une recette de 21 683 €, c'est l'assiette où est située l'antenne quand vous rentrez vers la CAB à gauche, c'est ce petit lot qui serait vendu.

Sur la zone d'activité de Cablanc, 3 000 € sont prévus pour la réalisation d'études techniques et 2 lots devraient être cédés pour une recette de 113 150 €.

Sur la zone d'activité des Galinoux, le site accueille une entreprise de conception électrique dans les bâtiments. Un loyer annuel de 97 000 € est perçu. À ce titre, cette année, 1 000 € d'études et 30 000 € de travaux sont prévus en investissement pour l'extension du parking de cette entreprise, WA Conception. Ce budget annexe pourrait être clôturé en cours d'exercice et intégrer le budget principal si on le souhaitait.

Sur la zone d'activité de Lanxade, 3 000 € d'études sont prévus et 5 000 € de travaux pour finaliser la vente des derniers lots. Concernant le nouveau giratoire sur la route départementale, c'est le budget principal qui l'a porté en 2024, il est quasiment terminé. Olivier, je pense que c'est fini, sur Lanxade, le rond-point. Donc les travaux ont été achevés. Et la vente de 2 lots sur la zone d'activité devrait intervenir pour 88 695 € de recettes.

Sur la zone de Saint-Lizier, l'acquisition des terrains au Conseil Départemental pour 613 000 € a été effectuée, ainsi que la vente de 6 000 m² pour 181 000 € de recette a été réalisé l'année dernière. En 2025, on prévoit 30 000 € d'études, 50 000 de travaux et 15 000 de frais divers sont ouverts. La vente de 2 lots serait prévue sur cette zone d'activité cette année.

Concernant les budgets annexes, la légumerie, les dépenses de fonctionnement seraient programmées à hauteur de 259 000 € avec des charges de personnel de 163 000 €, les recettes de fonctionnement, les ventes de produits conditionnés pour 306 000 €, et les fournitures de prestation à hauteur de 20 000 €.

En investissement, 60 000 € sont prévus pour la réalisation de travaux d'aménagement et l'acquisition de matériel.

Sur le budget annexe des transports urbains, en fonctionnement et en dépenses, charges à caractère général, 475 000 €. Le reversement d'une partie du versement mobilité pour le transport scolaire qui bascule sur le BP à hauteur de 750 000 €. Les charges de personnel, 750 000 €. Sur les recettes de fonctionnement, on trouve la vente de billets, 7 000 €. Le produit du VM, 1,9 million, et on en rapatrie 750 sur le BP, le reste reste sur ce budget annexe bien évidemment. Les subventions d'exploitation, 33 000 €. Cette année, 500 000 € sont rouverts en investissement avec le projet d'acquisition de matériel pour le service, l'acquisition d'un bus notamment, 360 000 €, et l'aménagement du quai bus à la gare de Bergerac pour 120 000 €. Le remboursement en capital est prévu à hauteur de 71 000 €. Le financement de ces investissements, en bas du slide, se ferait par la mobilisation de l'autofinancement du budget annexe et le recours à l'emprunt.

Sur le SPANC, le budget d'assainissement non-collectif, je ne vous l'apprends pas, c'est toujours Véolia qui est le délégataire de ce marché. Les dépenses, c'est le paiement des contrôles aux prestataires, 123 000 €, et les charges de personnel, 70 000 €. Les recettes, la facturation aux usagers des prestations de contrôle, 190 000 € sont prévus pour cette année.

Sur le budget annexe du Parc Aqualudique, les dépenses sont constituées par les charges à caractère général, 695 000 € ; les frais de personnel, 950 000 € ; et les intérêts de la dette, 114 000 €. Les recettes en fonctionnement, on estime à ce stade 315 000 €, 111 500 seront ouverts pour l'amortissement des subventions reçues. Et en investissement, elles sont constituées par les subventions obtenues dans le cadre du PLR, et on a 253 000 restant à percevoir. Une subvention du budget principal viendra alimenter la section de fonctionnement pour équilibrer. Et je vous le disais tout à l'heure en rappel, on a fait cette année une subvention d'équilibre de 1,8 million.

Sur le budget annexe du Centre Évènementiel, la tranche conditionnelle concernant le parking a été levée l'année dernière. Le fonctionnement de l'ouvrage est actuellement à l'étude, la gestion de l'équipement par un délégataire est actuellement en phase de négociation. Les dépenses, frais divers en section de fonctionnement pour 20 000 €. Et en investissement, les dépenses liées aux travaux sont prévues à hauteur de 8 390 000 € ; et l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, 168 000 €. Les recettes en investissement sont constituées par les avances sur les subventions attendues et par le recours à l'emprunt. Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 1 625 660. Et pour les recettes, 7 042 788 €.

Le budget annexe assainissement, les dépenses, 955 000 de charges à caractère général et 710 000 € de charges de personnel. Dotations aux amortissements, quasiment 1,7 million. Intérêts de la dette, 595 000 €. Les recettes, facturation aux usagers, 3,5 millions. Amortissement des subventions, 750 000 €. Et 3 462 000 sont prévus pour les nouveaux travaux. Le remboursement du capital se situe à 1 405 000 €. Ces investissements seront financés par de l'autofinancement, par des subventions et par le recours à l'emprunt et par les amortissements.

C'est le dernier slide, Président, et j'en ai fini. Le budget concernant les ordures ménagères et la REOMI. La CAB percevra directement la redevance et la reversera périodiquement au SMD3 selon une logique de boîte aux lettres, on en avait déjà parlé quand on a ouvert le budget. Les dépenses, charges à caractère général, 10 182 000, dont 10 172 000 seront reversés au SMD3. Et les recettes en fonctionnement, elles sont estimées à ce stade à 10 195 000 et qui concernent exclusivement le produit de cette Redevance Incitative.

Voilà, Président, j'ai à peu près balayé très rapidement et succinctement l'ensemble de ces éléments du Rapport d'Orientations Budgétaires, et je remercie encore Laurent.

M. le Président : Merci Jean-Jacques. Un petit mot sur le syndicat de l'eau. Vous allez me dire rien à voir ; si, si, la CAB, ce sont plus des 2/3 des abonnés de ce syndicat. Un mot sur l'investissement malgré tout parce qu'aujourd'hui, ce syndicat a lancé un peu plus de 6 millions d'euros de travaux sur notre territoire. Ça dépasse notre territoire parce qu'une partie sera faite sur Portes Sud et chez nos voisins de la CCBDP. Ce sont encore 3 millions d'euros qui devraient être lancés avant la fin de l'année, ce qui fera 9 au total sur notre territoire. Donc on voit que ça vient se rajouter à ce que fait la CAB sur notre territoire en termes d'investissement. Donc on voit aujourd'hui qu'on est vraiment dans l'optimisation de ce qu'on peut faire. Et quand on voit les sujets de qualité de l'eau, je ne veux pas rentrer dans les détails, on sait qu'on a

beaucoup, beaucoup à faire sur des choses qui émergent aujourd'hui, mais le syndicat est en capacité de répondre à ces besoins. Et je voulais saluer le travail qui est fait par les vices-présidents et toute l'équipe du bureau du SMAEP parce que c'est vrai que c'est un gros travail que de mettre en œuvre 9 millions d'euros d'investissement avec les services, bien sûr, de la Communauté.

On va vous projeter un slide parce qu'à chaque fois qu'on parle des résultats financiers ou de la bonne santé d'une collectivité, on peut assez vite dériver en disant « oui mais c'est parce qu'il y a beaucoup de prélèvements fiscaux etc. ». Donc on a voulu vous faire une photographie de ce qui nous paraît comparable, parce qu'il faut se comparer par rapport à des collectivités de notre strate qui ont, a priori, les mêmes compétences que nous ou les mêmes exigences que nous. En prenant quand même la précaution, vous vous rappelez, il y avait un slide qui nous avait été présenté aussi par Jérémie Chaigneau qui montrait que la CAB était la deuxième, je dis bien la deuxième Communauté d'Agglomération d'Aquitaine la plus intégrée. Ça veut dire quoi ? Ayant le CIF le plus fort, après Mont-de-Marsan qui est très, très intégrée. Ça veut dire qu'il est normal aussi qu'une collectivité qui exerce beaucoup de compétences ait besoin de moyens pour les exercer. D'ailleurs, un des gros points particuliers de la CAB, c'est la voirie. Je crois qu'il y a 3 Communautés d'Agglomération en Aquitaine qui ont la compétence voirie seulement, donc c'est vrai que cette compétence pèse fort dans notre fiscalité puisque, je vous le rappelle, on avait fiscalisé cette compétence, et on a bien fait je crois, personne ne me démentira, on est aujourd'hui à 6,28 de prélèvement de fiscalité rien que pour la voirie. Donc vous voyez qu'on a voulu le ramener, ça se fait, c'est un mode de calcul qui se fait assez habituellement, de montrer la fiscalité par habitant. C'est une moyenne, avec les défauts que ça peut avoir, mais ça montre bien qu'au-delà du prélèvement fiscal, qui est réel, il est important pour nos concitoyens, et je ne le renie pas, mais quand on le regarde objectivement, il montre bien qu'on est en dessous de la moyenne, et on est relativement bien placé dans le niveau des prélèvements qui se pratiquent sur les collectivités de notre taille. Et a fortiori avec les compétences que nous avons. Donc il n'y a pas d'exagération fiscale sur notre territoire. Ça peut être douloureux, j'en conviens, mais je voulais vraiment dédramatiser ce sujet parce qu'on a besoin de l'argent pour faire fonctionner les services qui sont les nôtres, tout simplement, et on essaie de le faire et je crois que les bons résultats de notre collectivité sont avant tout liés à la maîtrise de nos dépenses et au travail qui est fait aussi bien par les services que par les élus sur notre collectivité.

Voilà pour cette présentation. Est-ce que vous avez des remarques ou des questions par rapport à cette présentation, puisqu'il s'agit d'un Débat des Orientations Budgétaires ? Si vous avez quelque chose à exprimer, c'est le moment. On tâchera, Jean-Jacques et moi, d'essayer de vous répondre. Oui, Madame Taveau. Madame Taveau, vous vous êtes trompée tout l'heure, il n'y a pas 3 dames qui sont maires sur notre collectivité, il y en a 4.

Mme Taveau : Ah, c'est qui la quatrième ?

M. le Président : Vous avez oublié sans doute Madame Roche. Il y a Madame Rivière, Madame Molleton, Michelle Dorange, et Madame Roche qui est maire. Donc il y a en a 4. Vous avez oublié 25 %, c'est beaucoup quand même.

Mme Taveau : J'ai été rechercher dans les documents, je n'avais pas Madame Rivière.

M. le Président : Allez, on vous écoute.

(hors micro)

Mme Taveau : Peut-être mais c'est vrai que la position qu'on a, elle est toujours devant et je ne vois pas, je suis désolée de vous avoir oubliée.

Ce sont des questions essentiellement et quelques remarques, donc j'ai 4 petits points.

La première question, c'est de comprendre pourquoi dans le document, page 24, il est mis que dans ce qu'il reste à réaliser, on a le stade d'eaux vives à 18 000 et quelques euros. Ça, c'est la première question, pourquoi le stade d'eaux vives apparaît là ?

Ensuite, le deuxième point, c'est sur les mobilités douces. Il me semblerait, je me trompe peut-être, mais le seul projet qui apparaît de la CAB est la voie verte pour 1 800 000 et quelques mille euros pour 2025, et c'est effectivement un très beau projet, je suis tout à fait convaincue. Mais c'est le seul investissement que je vois en mobilités douces au quotidien, et précisément dans Bergerac. Son budget est fortement connecté à celui de la voirie, qui est le problème crucial de la Ville, et c'est la CAB qui a la compétence voirie, tout le monde le sait et vous venez de le redire. C'est un problème crucial qui devient un problème

de santé, d'accident sur les trottoirs, pour les cyclistes, avec la qualité de ce que tous les Bergeracois connaissent et ils nous parlent régulièrement. Effectivement, vous l'avez dit et vous me le dites souvent qu'il faut avoir un esprit communautaire, et j'essaie d'avoir un esprit communautaire je pense, exemple la voie verte. Mais Bergerac, ce sont 27 000 habitants. Et ce sont 27 000 habitants, pas que dans la ruralité, c'est dans la ville. Et les mobilités douces, c'est du quotidien. De même, apparaît dans le tableau dans le PPI 2025-2031 la notion de la passerelle, elle apparaît, qui relierait les deux rives de Bergerac, qui est attendue depuis très longtemps, et qui est une solution à la dangerosité du vieux pont, où piétons, poussettes, handicapés, cyclistes etc., risquent tout en traversant, même si la Ville est passée à 30. Très bien, la passerelle, pour laquelle j'ai cru comprendre qu'on ne savait pas encore trop où elle était, bien que quelques fois on dit qu'elle est là, à d'autres moments non. Mais la programmation, c'est 2030 dans le PPI, 2030. Alors moi, je me pose la question, tout simplement, c'est que l'investissement pour la passerelle qui apparaît dans le PPI, elle apparaît après le projet de la rivière de contournement 2027, et je me dis finalement, cette passerelle ne servirait qu'aux intérêts de Monsieur Conte avec son camping et la facilité de relier le camping au centre de Bergerac. Donc je reste perplexe sur les dates d'investissement sur le PPI dans la chronologie, ou alors peut-être que ça a été fait comme ça, mais je ne crois pas vu le sérieux de vos services, pour qu'on en arrive à ça. Juste un rappel, simplement de savoir où est-ce qu'on en est par rapport à ceci.

Troisième point, dans le PPI, la médiathèque, enfin ! Là, il est question de la médiathèque, on est contents. Mais je suppose que les 200 000 € qui apparaissent en 2026, même si on se projette mais vous voyez bien que vous vous projetez, 200 000 € pour 2026, je suppose que ça ne concerne que l'étude, puisque j'ai cru comprendre en étant ici qu'on met beaucoup d'argent à chaque fois dans les études parce que c'est indispensable. Et je pose la question, pourquoi pas intégrer cette somme, alors vous allez me dire ce sont 200 000 € en plus, en 2025 ? Ce qui permettrait une construction de la médiathèque un petit peu plus tôt, cette médiathèque que beaucoup, beaucoup de Bergeracois attendent, et ça serait un vrai enjeu pour le culturel.

Et puis le dernier point, quelque chose que je n'ai pas dû comprendre, et là vous allez m'expliquer, sur un document, sur une diapositive que vous avez présentée à un moment donné. Je vois le niveau de la dette, et sûrement que je n'ai pas compris, il faudrait la présenter, c'est une diapo qui correspond à la page 27. J'arrive à une augmentation de 65 % de la dette entre 2024 et 2031. Alors je ne suis pas contre s'endetter, je pense qu'il faut s'endetter pour faire des projets, pour investir comme c'est fait. Est-ce que je n'ai pas compris quelque chose, mais alors 65 % d'augmentation, ça me semble tout de même beaucoup.

Voilà, merci pour votre attention.

M. le Président : Beaucoup de questions, je vais essayer de me rappeler toutes, ce sera peut-être des réponses dans le désordre.

D'abord la dette. La dette, il ne faut pas regarder le montant de la dette, c'est notre capacité à la rembourser qui est importante. Si vous avez une dette de 1 000 €, si vous avez 1 € par mois, c'est une grosse dette. C'est pour ça qu'on parle de capacité et de délais de désendettement comme critères et ratio pour savoir se situer. Donc quand on est à 7-8 ans, ce qui pourrait être notre cas et on espère qu'on fera mieux que ça, c'est, nous semble-t-il, le scénario le plus lucide qu'on ait aujourd'hui à l'esprit, même si cette dette croît évidemment beaucoup, on ne peut pas faire 100 millions d'investissement sans emprunter. Ça, c'est la réponse que je vous fais par rapport à la dette. L'important, c'est d'avoir une épargne brute, puisque c'est à partir de cette épargne brute qu'on calcule la capacité de désendettement. Vous avez parlé déplacements. Évidemment, je sais que c'est un sujet qui vous tient particulièrement à cœur. Pour parler de la chronologie des projets d'investissement dans le PPI. On les a posés d'ailleurs comme ça, mais pas au hasard, vous avez bien raison, parce que rien n'est dû au hasard, mais on n'est pas non plus très précis. D'abord, il n'y aura pas de camping probablement s'il n'y a pas de stade d'eaux vives parce qu'il faut un équilibre économique et que l'équilibre économique de ce projet de camping, qui est ancien, n'a pu être réactivé que parce qu'il y a des projets aquatiques et des projets à proximité. Si vous avez bien regardé, le projet de stade d'eaux vives, il s'échelonne sur plusieurs années parce qu'on ne sait pas financer des projets comme ça sur une seule année, on est sur 4 ans. Donc la passerelle, en 2030, c'est l'année de la fin des travaux du stade d'eaux vives. L'idée, c'est qu'on arrive pratiquement en même temps à avoir réalisé à la fois le camping, mais ça, ce n'est pas nous qui le décidons, mais le stade d'eaux vives et

la passerelle, si vous voulez. On le relie malgré tout étroitement, bien que, vous avez raison, la passerelle peut se faire, et je pense qu'elle devra se faire indépendamment du reste. Mais nous avons eu le souci aussi d'équilibrer nos dépenses d'investissement pour essayer d'avoir un montant moyen, il est autour de 13 millions par an parce que nous avons évidemment plein d'autres compétences. Et on voit apparaître les autres projets qui s'intercalent dans le cadre de ces 3 ou 4 gros projets du territoire.

Sur la médiathèque, on a un vrai sujet, je vous l'ai dit quand on en a discuté récemment, je crois qu'on a d'abord un vrai sujet sur le bâtiment Bellegarde. On a un vrai sujet parce que nous n'avons pas que la médiathèque. Il y a la ludothèque, il y a la crèche, il y a aujourd'hui le Centre Intercommunal de Santé. Donc on a aujourd'hui besoin de se poser et de réfléchir à l'avenir de cet endroit-là. Parce que les 3 ou 4 thématiques que je viens de citer, elles sont à l'étroit, il y a besoin de retrouver une organisation différente sur cet espace-là. Cet espace-là, soit on rénove tout, ce que je veux vous dire par là, c'est qu'on a évoqué le lieu, et vous savez que dans un projet, qu'il soit économique ou public, privé ou public, la première étape d'un projet, c'est le foncier, c'est l'endroit. Donc aujourd'hui, l'endroit était a priori choisi sur le centre culturel, mais il va y avoir des élections, il va y avoir d'autres protagonistes et d'autres personnes. Il va falloir qu'en 2026, on se détermine de manière définitive sur l'endroit où doivent s'intégrer ces 3 ou 4 projets dont je viens de parler, notamment la médiathèque, est-ce qu'on la maintient sur l'espace du centre culturel ? Est-ce qu'il faut, moi je le pense en tout cas, réimaginer l'espace Bellegarde, rénover, avec ou sans médiathèque ? Vous voyez, il y a un certain nombre de questions. Donc lancer des études pour créer une médiathèque aujourd'hui sans avoir la certitude de l'endroit, de la dimension et tout ça, on ne sait pas le faire. Donc il va falloir, dans les mois qui viennent, se poser et préparer ce projet de territoire, et je pense qu'en effet, malgré des élections qui se profilent en 2026, commencer à poser, d'ailleurs c'est, je crois, ce qu'il faudra proposer aux habitants de notre territoire, de choisir entre telle ou telle hypothèse par rapport à tous ces équipements. Néanmoins, c'était le rôle de la CAB de dire : étant donné qu'il s'agit de compétences communautaires, nous les prévoyons dans notre Plan d'Investissement. Et il faudra que l'ensemble des élus communautaires 2026 déterminent à la fois la priorité et le rythme de réalisation de ces projets. Je termine par ça, c'est qu'on a un peu d'expérience maintenant en la matière, quand vous avez une idée pour un projet public, on dit souvent que dans le public et dans le privé on n'a pas les mêmes montres, il faut généralement 5 à 6 ans de gestation, c'est malheureusement un peu incompressible. Donc c'est la raison pour laquelle si on travaille sur la médiathèque en 2025 ou 2026, début 2026, il faudra 4-5 ans pour la réaliser.

Les 18 000 € sur le stade d'eaux vives, ce sont des frais d'études qui sont inscrits là pour justement réfléchir à tout ça.

J'espère avoir à peu près répondu à vos questions, même si les réponses ne sont pas celles que vous auriez espérées.

D'autres interventions ? Oui, Manu.

M. Guichard : Tout d'abord, merci beaucoup, Président, concernant les fonds de concours. Pour les petites communes, c'est très, très important d'être soutenues par l'Agglo. C'est aussi la vie de nos villages et la survie, que ce soit pour l'entretien de notre patrimoine. Donc c'est vraiment quelque chose d'important pour nous.

Vous parliez aussi du syndicat, l'investissement qui peut se faire sur le territoire, que ce soient les Coteaux ou bien sur la vallée, un syndicat qui est dynamique, qui ressemble aussi à ce qui se fait au niveau de l'Agglo, donc c'est bien.

Madame Taveau, ne le prenez pas mal, quand on est en Agglo, il y a 62 000 habitants, il y en a 27 à Bergerac, il y en a 35 à côté. Et à Mescoules ou ailleurs, on a besoin aussi d'avoir des voiries correctes. On n'est pas là pour s'opposer, on est là pour être communautaire et s'aider. Mais ne le prenez pas mal, c'est juste une remarque qui me tenait à cœur parce que c'est important pour nous de le dire. Merci.

M. le Président : Merci Monsieur le Maire. Pas d'autres interventions ?

Je vous demande de prendre acte de cette présentation du DOB, ça va pour vous ?

Nous en prenons acte.

On prend 3 minutes pour vous faire voir un petit documentaire de ce que pourrait être, de ce que sera probablement le Centre Évènementiel dans quelques mois. Il y a 3 minutes pour reprendre son souffle et

puis on passera au point suivant.

Passage d'une vidéo

M. le Président : Merci. Madame Taveau, on est impardonnables, parce qu'en fait il n'y a pas 4 mairies dames, il y en a 5. On a oublié notre collègue de Monestier ! Puisque c'est Patrick qui la remplace au Conseil Communautaire, Patrick Vergnol. Encore une heure et on va être bon !
Je propose de passer la parole à Olivier Dupuy pour le point n° 3.

DELIBERATION ET VOTE

Conformément aux dispositions de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'examen des budgets primitifs de l'exercice doit être précédé d'un débat sur les orientations générales des budgets de la collectivité.

Dans ce cadre légal, le contexte budgétaire national et local ainsi que les orientations générales de la communauté d'agglomération pour son projet de budget primitif 2025 sont présentés dans la note de synthèse annexée au présent rapport, laquelle constitue le support du débat d'orientations budgétaires de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise pour 2025.

PROPOSITION :

À l'issue des débats, les membres du Conseil Communautaire sont invités à :

- prendre acte de la tenue des débats d'orientations budgétaires relatifs à l'exercice 2025, sur la base de la note de synthèse annexée à la délibération ;
- autoriser le Président à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération.

DÉCISION :

Adopté par 65 voix pour.

Convention de mise à disposition de biens immobiliers et mobiliers entre la commune de Sigoulès-et-Flaugeac et la Communauté d'Agglomération Bergeracoise au titre de la compétence « Maisons de Santé Pluriprofessionnelles »

D 2025 – 010

RAPPORTEUR : Olivier DUPUY

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Dupuy : Merci Président. Bonsoir à toutes et à tous. Comme vous le savez, la CAB est compétente dans la gestion des Maisons de Santé Pluriprofessionnelles sur son territoire. Depuis quelques années, la CAB gère la maison de santé qui est à Sigoulès-et-Flaugeac, et dans les obligations que nous avons sur les MSP, c'est de pouvoir proposer un logement pour les professionnels de santé qui sont étudiants ou remplaçants ou praticiens vacataires. Avec la collaboration de la commune de Sigoulès-et-Flaugeac, qui a restauré un habitat, un logement dans son centre-ville, la CAB peut conventionner avec la ville de Sigoulès-et-Flaugeac pour proposer à la location un logement de 75 m² aux professionnels qui souhaiteraient être de passage sur la MSP.

Il vous est proposé ce soir d'autoriser le Président à signer la convention avec la ville de Sigoulès-et-Flaugeac.

M. le Président : Merci Olivier. Y a-t-il des questions ? Oui, Julie.

Mme Tégorizo : Je profite juste de ce dossier-là puisque le centre de santé est devenu intercommunal, vous en êtes où des recrutements, éventuellement de nouveaux médecins ? J'ai vu qu'il y avait budgétées des recettes d'à peu près de 500 000 €, dans quoi ils sont réinjectés ces 500 000 € de recettes ? Dans du recrutement ? Je parle du Centre Intercommunal de Santé, pas de la maison de santé. C'est juste une question, savoir s'il y a des avancées.

M. Dupuy : Il y a des avancées. Déjà, les 500 000 € couvrent aussi le fonctionnement annuel du Centre Intercommunal de Santé. Dans les avancées, pas plus tard qu'hier matin, nous avons rendez-vous avec le Président pour rencontrer un médecin spécialiste qui pourrait venir quelques jours/semaine sur le Centre Intercommunal de Santé amener ses compétences sur un territoire très, très large, au-delà de la CAB. Nous travaillons aussi avec une infirmière qui pourrait rejoindre aussi le Centre Intercommunal de Santé, amener des soins un petit peu différents, de consultation en gynéco éventuellement. Nous avons une autre touche avec un autre médecin généraliste qui s'interroge pour pouvoir prendre 1 ou 2 jours par semaine sur le Centre Intercommunal de Santé.

À ce jour, c'est tout ce que nous avons comme bonnes nouvelles si on peut dire à amener pour ce centre de santé. Sachant que l'équilibre, mais ce n'est pas lié uniquement à cette structure, l'équilibre est toujours compliqué à tenir, toujours précaire. Les professionnels de santé sont extrêmement sollicités par leur patientèle, aussi extrêmement convoités par d'autres territoires. Nous travaillons au mieux pour leur offrir les conditions idéales, les conditions de vie professionnelle et de vie personnelle sur notre territoire. Et notamment cette convention avec la ville de Sigoulès convient aussi à l'accueil d'un professionnel de santé qui va pouvoir exercer dans cette MSP tout en ayant un logement à tarif réduit, si on peut dire, et surtout à proximité de la MSP. C'est la même politique que nous menons sur le Centre Intercommunal de Santé aussi, de pouvoir offrir les meilleures conditions possibles aux professionnels en leur offrant le secrétariat, la prise en charge des rendez-vous et tout ce qui leur permet d'exercer uniquement leur profession de médecin, et donc rentrer uniquement dans le médical et gagner du temps médical.

Mme Tégorizo : On parle bien de..., on essaie de recruter des médecins salariés ?

M. Dupuy : On essaie de recruter des médecins salariés. Effectivement, c'est la vocation du Centre Intercommunal de Santé, c'est ce pour quoi la CAB a voulu non pas le sortir de Bergerac mais l'intégrer dans un schéma de santé communautaire dans son ensemble pour pouvoir porter cette carte supplémentaire à l'offre d'exercice sur une profession. Bien entendu, ce n'est pas incompatible avec le libéral, un médecin peut avoir un mode d'exercice différent et pouvoir, dans les deux cas, exercer différemment.

M. le Président : Pour prolonger le propos d'Olivier, notre volonté est de le dynamiser au maximum, ce n'est pas du tout de le freiner, bien au contraire. On est confrontés aussi un peu à obsolescence du lieu, c'est vrai que c'est compliqué, donc il faut qu'on travaille là-dessus. L'idée derrière tout ça, si on trouve des médecins supplémentaires, là, on est à 4,5 équivalents temps plein, ce qui correspond à 7-8 médecins à peu près, c'est de leur proposer aussi d'aller faire des permanences dans nos maisons de santé ou éventuellement dans des cabinets médicaux sur le territoire. C'est quelque chose qui, d'après ce qu'on nous dit quand on les rencontre, recueille quand même leur assentiment, parce que c'est vrai que passer plusieurs jours dans cet endroit dont le rythme est frénétique, parce qu'il y a vraiment énormément de demandes et il y a quand même des choses à améliorer, il faut qu'on en soit conscient. On travaille beaucoup sur l'informatique, on travaille beaucoup sur le réaménagement etc., donc on a besoin de relancer aussi cet espace-là. Mais on voit bien qu'avec ces 16 000 actes qu'il fait par an, il a une fonction essentielle pour le cœur de Bergerac, c'est vrai que c'est quelque chose de fondamental et il est vraiment important que nous ayons ça en tête pour le consolider et le défendre. Vraiment, c'est un sujet important pour nous.

M. Dupuy : Je vais illustrer et compléter les propos du Président. Nous avons deux médecins qui cette semaine sont partis en formation pour pouvoir être médecins pouvant accueillir des internes, ce qui nous permettra, sur le Centre Intercommunal de Santé, de pouvoir avoir de l'internat, proposer à des jeunes de découvrir ce mode d'exercice, salarié et en centre-ville, et peut-être faire un choix de rester chez nous. Et

nous écoutons aussi les volontés des professionnels, des médecins, de pouvoir proposer d'autres traitements de pathologie, d'autres spécialités dans le Centre Intercommunal de Santé aussi.

M. le Président : Merci. D'autres interventions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'**unanimité**.

Il s'agit, le point suivant, d'acquisition d'une partie de la parcelle BZ 60 à Bergerac, et c'est Marc Léturgie qui nous rapporte ce dossier.

DELIBERATION ET VOTE

Vu l'article L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la CAB précisant que la compétence « Maisons de Santé Pluriprofessionnelles » (MSP) est portée par la CAB ;

Vu les délibérations n° 2022-097 du 4 juillet 2022 et n° 2023-104 du 3 juillet 2023 du Conseil Communautaire approuvant le procès-verbal de mise à disposition de biens immobiliers et mobiliers entre les communes de Creysse, Sigoulès-et-Flaugeac et la Communauté d'Agglomération Bergeracoise et sa modification ;

Considérant la nécessité de bénéficier d'un hébergement pour les Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (cahier des charges national) afin d'accueillir des étudiants, remplaçants ou praticiens ;

Considérant la nécessité de régler par convention entre la commune de Sigoulès-et-Flaugeac et la Communauté d'Agglomération Bergeracoise la mise à disposition d'un logement dédié à la MSP Bergerac-Sud de Sigoulès-et-Flaugeac afin d'accueillir des remplaçants ou des praticiens de santé de la MSP.

Le logement sis 56 route d'Uffer à Sigoulès-et-Flaugeac est mis à disposition gratuite de la CAB pour une durée de 15 ans.

Ce logement de type T3 est d'une surface habitable de 75 m². Il est distribué de la manière suivante : cuisine équipée, séjour meublé, deux chambres aménagées, une salle d'eau, un WC, une buanderie équipée.

Une participation aux charges de fonctionnement sera demandée aux occupants.

Le projet de convention est joint en annexe de la présente délibération.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à autoriser le Président à signer la présente convention.

DÉCISION :

Adopté par 65 voix pour.

D 2025 – 011

RAPPORTEUR : Marc LÉTURGIE

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Léturgie : Merci Monsieur le Président. Vu le Code Général des Collectivités Territoriales dont les articles L. 5211-5-1 et L. 5216-5, vu la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles, dite loi MAPTAM, du 27 janvier 2014, qui a créé une compétence exclusive et obligatoire au profit du bloc communal pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations ; vu la loi n° 2017-1838 du 30 décembre 2017 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la GEMAPI ; vu les statuts de la CAB ; et vu la signature du contrat de progrès ; et vu la délibération du Conseil Communautaire approuvant le lancement des actions du contrat de progrès territorial ; et considérant la nécessité de procéder à l'acquisition des terrains du Tailladis, commune de Bergerac, situés dans l'emprise de l'emplacement réservé au projet de prévention des inondations de La Gabanelle. Pour résoudre les problématiques de gestion des inondations de La Gabanelle à Bergerac, la CAB envisage l'acquisition d'une partie de la parcelle BZ 60 située 15 rue du Tounet à Bergerac. Ce projet et l'acquisition portent sur une partie de la parcelle BZ n° 60 représentant environ 3 400 m² sur une superficie totale de 5 865 m². L'acquisition se ferait pour un montant de 5 100 €. Cette acquisition s'inscrit dans le cadre du projet de prévention des inondations porté par la CAB depuis 2019 et qui prévoit la restauration d'un champ naturel d'expansion des crues sur une vaste zone déjà en partie inondée lors d'évènements pluviaux importants. En vue de permettre la réalisation du projet, cette partie de parcelle a été classée en emplacement réservé. La superficie des parcelles et leur zonage sont indiqués dans le tableau ci-dessous, vous l'avez sous les yeux.

Pour pouvoir mettre en œuvre cette opération, la CAB s'engage à prendre à sa charge les frais de bornage de la partie de la parcelle BZ 60 à acquérir, le nettoyage de la parcelle BZ 60 actuellement en friche. Cette propriété fait l'objet d'un avis du service des Domaines en fin d'année 2022, le montant des terrains inondables en zone N du secteur du Tailladis a été évalué à environ 1,50 € le mètre carré. Cette acquisition est rendue nécessaire pour permettre la mise en œuvre du projet de prévention des inondations du ruisseau La Gabanelle. En effet, les études hydrauliques menées par la CAB semblent confirmer la nécessité d'écrêter les débits excédentaires de La Gabanelle au moyen d'une zone d'expansion située en amont immédiat des quartiers impactés. Cette action se situe en continuité de l'opération menée en 2021 de réfection de l'ouvrage de traversée de la rue du Combal.

Il est proposé aux membres du Conseil Communautaire de valider cette acquisition aux conditions énoncées ci-dessus ; de désigner l'étude notariale de Maître Bonneval, située boulevard Victor Hugo à Bergerac, pour rédiger les actes différents ; et autoriser le Président à signer les documents et les actes correspondants.

Pour compléter un peu, si vous permettez, on est dans le début des acquisitions qui bordent effectivement la rocade et la rue Sail d'Escola pour permettre la restauration des champs d'expansion des crues de cette fameuse Gabanelle. Cela aussi permet de montrer notre intention d'acquisition de parcelles mitoyennes, et entre parenthèses je pense aux parcelles Teulet dont tout le monde a entendu parler, pour limiter les inondations sur le quartier du Tounet. Voilà ce que je peux dire sur cette délibération.

M. le Président : Parfait Marc. Cette acquisition, elle rentre, comme l'a dit notre collègue, dans notre stratégie de rendre à nouveau possibles ces expansions de crues qui ont été contrariées par des mouvements qui ont été faits évidemment par l'Homme et qui viennent maintenant, vu les aléas climatiques, rendre les situations dangereuses pour les habitations. Donc on est dans cette logique-là et c'est le début d'un travail assez long dans la reconquête de ces fonciers pour permettre un épandage suffisant pour justement protéger ces habitations.

Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à **l'unanimité**.

On va terminer par le versement mobilité. C'est une délibération assez classique mais qu'on n'a pas vue depuis un petit moment, et qui normalement aurait dû repasser en Conseil Communautaire de manière annuelle, il s'agit de l'exonération du versement mobilité d'un certain nombre d'acteurs du territoire.

DELIBERATION ET VOTE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales dont les articles L 5211-5-1 et L 5216-5 ;

Vu la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 qui a créé une compétence exclusive et obligatoire au profit du bloc communal pour la GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) ;

Vu la loi n° 2017-1838 du 30 décembre 2017 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la GEMAPI ;

Vu les statuts de la CAB ;

Vu la signature du Contrat de Progrès Territorial en date du 05 février 2024 prévoyant la mise en œuvre d'actions en faveur d'une gestion intégrée de la ressource en eau ;

Vu la délibération n° 2024-198 du 4 novembre 2024 du Conseil Communautaire approuvant le lancement des actions du Contrat de Progrès Territorial ;

Considérant la nécessité de procéder à l'acquisition des terrains du Tailladis, commune de Bergerac, situés dans l'emprise de l'emplacement réservé au projet de prévention des inondations de la Gabanelle ;

Pour résoudre les problématiques de gestion des inondations de la Gabanelle à Bergerac, la CAB envisage l'acquisition d'une partie de la parcelle BZ 60 située au 15 rue du Tounet à Bergerac.

Ce projet d'acquisition porte sur une partie de la parcelle BZ n°60, représentant environ 3 400 m² sur une superficie totale de 5 865m². L'acquisition se ferait pour un montant de 5 100 €.

Cette acquisition s'inscrit dans le cadre du projet de prévention des inondations porté par la CAB depuis 2019 et qui prévoit la restauration d'un champ naturel d'expansion des crues sur une vaste zone déjà en partie inondée lors d'évènements pluvieux importants.

En vue de permettre la réalisation du projet, cette partie de parcelle a été classée en emplacement réservé.

La superficie des parcelles et leur zonage sont indiqués ci-dessous :

FEUILLE	SECTION	NUMÉRO	SUPERFICIE (m ²)	ZONAGE
1	BZ	60p	2 465	Uc
1	BZ	60p	3 400	N*
Total			5 865	

* : zonage N assorti d'une prescription d'Emplacement Réservé au profit de la CAB pour la réalisation du projet de prévention des inondations.

Pour pouvoir mettre en œuvre cette opération la CAB s'engage à prendre à sa charge :

- les frais de bornage de la partie de parcelle BZ 60 à acquérir ;
- le nettoyage de la parcelle BZ 60 actuellement en friche.

Cette propriété a fait l'objet d'un avis du service des domaines en fin d'année 2022.

Le montant des terrains inondables en zone N du secteur du Tailladis a été évalué à environ 1,5 €/m².

Cette acquisition est rendue nécessaire pour permettre la mise en œuvre du projet de prévention des inondations du ruisseau la Gabanelle.

En effet, les études hydrauliques menées par la CAB, semblent confirmer la nécessité d'écarter les débits excédentaires de la Gabanelle au moyen d'une zone d'expansion située en amont immédiat des quartiers impactés. Cette action se situe en continuité de l'opération menée en 2021 de réfection de l'ouvrage de traversée de la rue Combal.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à :

- valider cette acquisition aux conditions énoncées ci-dessus ;
- désigner l'étude notariale de Maître Bonneval située 34, boulevard Victor Hugo à Bergerac pour rédiger les actes afférents ;
- autoriser le Président à signer les documents et actes correspondants.

DÉCISION :

Adopté par 65 voix pour.

Versement mobilité – Exonérations

D 2025 – 012

RAPPORTEUR : Frédéric DELMARÈS

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. le Président : Elle est vieille, cette délibération, elle date de 2013 je crois, ou 14, et elle n'a pas été réétudiée. Alors on ne va pas, si vous en êtes d'accord, se lancer dans l'analyse, de toute façon les délais sont dépassés. Là, on est dans une régularisation de notre situation par rapport à ces associations qui sont exonérées. Elles le méritent probablement à peu près toutes. Mais il conviendra de le réétudier assez tôt pour l'année prochaine parce que ça nécessitera malgré tout un débat important par rapport à ces exonérations. Je suis un peu désolé de vous la présenter comme ça mais elle nous a été transmise par le contrôle de légalité qui nous a demandé de la repasser sous faute de fin d'exonérations, ce qui serait un petit peu brutal, si on ne l'avait pas anticipé.

Est-ce que vous avez des remarques ou des questions ? Vous avez la liste des associations bien sûr. Oui, Julie.

Mme Tégorizo : Effectivement, sur ce dossier, je pense qu'il y a des assos qui peuvent se permettre grassement de faire le versement mobilité. Mais je voulais rebondir aussi sur ce dossier puisque vous vous

êtes exprimé dans la presse sans qu'on ait beaucoup d'infos là-dessus, où on reviendrait sur la gratuité de la navette. Donc c'était pour avoir un peu plus d'explications, pourquoi, comment, et surtout pourquoi on l'apprend dans la presse et que ce n'est pas du tout passé au vote ?

M. le Président : Il s'agit d'un décret du Président, c'est un peu pour ça. Du coup, je vais vous rassurer, on ne va pas renoncer à la gratuité cette année, on va remettre le chantier à plus tard, je pense que c'est plus prudent. Parce qu'il y a quand même des précautions et des choses à faire en amont, donc je pense qu'il est plus prudent de surseoir à cette décision. Il faut savoir aussi que ça faisait partie d'une réaction de ma part quand même, parce qu'il faut savoir que nos chauffeurs sont quand même assez souvent ennuyés. Si vous voulez, pour moi, il y avait une certaine exaspération. Ennuyés pour un truc qu'on rend gratuit, ça m'a fait réagir. Donc j'ai peut-être réagi un peu trop vite, on en rediscutera tranquillement parce que ça ne se met pas en place comme ça en 5 minutes. Ça m'arrive d'être un peu spontané, excusez-moi. Il y a eu quand même des actes d'incivilités assez forts aussi. Il y a des actes de comportement journalier qui sont inacceptables et qu'il va falloir malgré tout appréhender. Donc les chauffeurs, Thierry en dira peut-être un mot, sont partis en formation pour justement leur permettre de mieux faire face à certaines situations auxquelles ils sont confrontés. Il ne s'agit pas de tags ou de dégradations matérielles etc., il s'agit plutôt de problèmes de comportement, de cohabitation. Vous savez, on a des collégiens qui ont été amenés à cohabiter dans des bus avec des personnes qui allaient aux Restos du Cœur par exemple. Et là, les gens des Restos du Cœur ne pouvaient même pas rentrer dans le bus. Il y a tout un tas de choses. Alors évidemment, on ne sait pas trop comment prendre ces problématiques-là parce qu'elles ne sont pas simples, elles sont multifactorielles, ça va de l'éducation, etc. Mais je crois qu'il y a malgré tout un message à faire passer aussi sur cette gratuité. Elle n'est pas gratuite. À un moment, on ne peut pas non plus utiliser les choses sans y faire un petit peu attention. Donc je crois qu'on est un certain nombre à avoir ce sentiment. Je le redis pour ne pas m'éterniser, c'est un chantier, et on ne va pas faire ça maintenant, on en reparlera tous ensemble pour voir comment on le maintient ou pas en 2026. Ça vous va comme ça ?

Mme Tézérizo : Je ne polémique pas. Dans le métro, tout le monde a son ticket, ça n'empêche rien.

M. le Président : Écoutez, je fais un retour récent, dans le métro aujourd'hui, vous avez des gamins de 8 à 10 ans qui prennent le métro tout seuls, ce qu'on n'aurait pas pu voir il y a, on va dire, 15 ou 20 ans. Je ne suis pas un spécialiste de la région parisienne mais j'y vais de temps en temps, et récemment on était quand même assez surpris de voir que de très jeunes collégiens prenaient le métro assez facilement. Ce n'est pas forcément l'urbain qui est moins citoyen ou bon citoyen que le rural, parce que des incivilités, il y en a aussi sur notre territoire, et la preuve.

Dernier point, pour préciser ma pensée, ce n'était pas du tout une fin de gratuité à des fins pécuniaires ou financières. Puisque quand on en a discuté entre nous, j'avais aussitôt dit que l'argent qui serait récolté, on ne rêvait pas parce que l'idée était d'être dans le symbole, serait totalement réaffecté à des vélos électriques disponibles pour les citoyens. Donc on n'est pas là-dessus. Je ne sais pas si j'ai raison ou si j'ai tort, ça veut dire qu'on a besoin d'en parler. Je ne demande peut-être pas à vouloir le faire envers et contre tout, je crois qu'on a besoin d'en discuter tous ensemble. Ça vous va comme ça ? Merci.

Et pour les exonérations ? On se donne aussi la possibilité de le réétudier pour l'année prochaine ?

M. Chapellet : Il faut revoter cette année.

M. le Président : Il faut voter, oui, il faut accepter cela, tout le monde l'avait bien compris. Ça ne pose de problème à personne ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à la majorité.

Merci beaucoup pour ce dossier.

J'en ai terminé pour ce soir si vous n'avez pas d'autres points. Merci beaucoup de votre participation.

DELIBERATION ET VOTE

Vu les statuts de la CAB précisant que celle-ci exerce, au titre de ses compétences obligatoires, le rôle d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) sur l'ensemble de son territoire.

Vu la délibération n°2013-08 du 13 janvier 2013 du Conseil Communautaire approuvant l'instauration du versement transport sur son territoire.

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 26 décembre 2019 a remplacé le versement transport par le Versement Mobilité (VM).

En qualité d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), la Communauté d'Agglomération Bergeracoise perçoit le produit de versement mobilité collecté par les organismes de recouvrement de la sécurité sociale (URSSAF). Les redevables du versement mobilité sont des employeurs publics et privés d'au moins 11 salariés installés sur le territoire. Le montant acquitté par chaque employeur résulte du produit du taux de 0,60% adopté par la Communauté d'Agglomération Bergeracoise, et des rémunérations soumises à cotisations de la sécurité sociale.

L'article L 2333-64 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui institue le versement mobilité, exonère les fondations et associations, sous réserve qu'elles respectent strictement trois conditions cumulatives :

- la reconnaissance d'utilité publique,
- le but non lucratif,
- et le caractère social de l'activité.

Conformément à la réglementation, cette liste doit faire l'objet d'une révision annuelle pour prendre en compte l'évolution de la situation de chaque établissement des associations et fondations concernées, et assurer une égalité de traitement entre tous contribuables.

Au regard des éléments transmis par les établissements dans le cadre de la demande d'exonération du Versement Mobilité, il est proposé d'exonérer de Versement Mobilité pour l'année 2025, les établissements suivants :

ASSOCIATIONS / FONDATIONS	ADRESSE	N° SIRET
ASSOCIATION D'ASSISTANCE RAPIDE A DOMICILE	151 RUE VALETTE 24100 BERGERAC	389 183 518 00056
GEIQ-DMS24-GRH DEVELOPPEMENT	10 RUE POZZI 24100 BERGERAC	533 891 701 00039
MISSION LOCALE	16 RUE DU PETIT SOL 24100 BERGERAC	377 498 381 00039
BERGERAC FOOT	RUE ARMAND GOT 24100 BERGERAC	411 413 669 00010
MAISON D'ENFANT SAINT JOSEPH	13 RUE DU PONT SAINT JEAN 24100 BERGERAC	781 640 412 00016
CENTRE DE SOINS DU BERGERACOIS	ESPACE BELLEGARDE 24100 BERGERAC	781 640 362 00021
OGEC STE MARTHE ST FRONT	74 AVENUE PASTEUR 24100 BERGERAC	379 359 110 00010
FONDATION JOHN BOST	6 RUE JOHN BOST 24130 LA FORCE	781 669 601 00010 781 669 601 00242 781 669 601 00218
EHPAD LA MADELEINE	40 RUE DU MARECHAL JOFFRE 24100 BERGERAC	781 640 388 00026

MAISON D'ACCUEIL TEMPORAIRE STE MARTHE ASS EHPAD STE MARTHE LA MADELEINE	50 BOULEVARD GARRIGAT 24100 BERGERAC	781 640 388 00018
ASSOCIATION MANDATAIRE JUDICIAIRE DU PERIGORD	14 BOULEVARD VICTOR HUGO 24100 BERGERAC	523 852 457 00010
SERVICE INTERENTREPRISES SANTE AU TRAVAIL DU BERGERACOIS	46 AVENUE WILSON 24100 BERGERAC	781 640 037 000024
GE DEVELOPPEMENT MEDICO SOCIAL	16 RUE DU PETIT SOL 24100 BERGERAC	533 891 701 000 47
PAPILLONS BLANCS	6 AVENUE PAUL PAIN LEVE 24100 BERGERAC	775 569 825 00182
BERGERAC ACTIONS SOLIDARITE EMPLOI	3 RUE JEAN LURÇAT 24100 BERGERAC	513 504 605 00025
CENTRE MEDICO PSYCHO PEDAGOGIQUE	21 RUE CYRANO 24100 BERGERAC	776 221 087 00021
L'ATELIER	29 RUE DU PONT ST JEAN 24100 BERGERAC	314 329 061 00050

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à approuver la liste des établissements exonérés du Versement Mobilité pour l'année 2025.

DÉCISION :

Adopté par 64 voix pour, 1 abstention.

Ordre du jour modifié

	ORDRE DU JOUR
	Adoption de l'ordre du jour
	POUR INFORMATION
	Présentation de l'étude de valorisation paysagère des rives de la Dordogne à Bergerac
	POUR DELIBERATION
1	Rapport obligatoire sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes
2	Rapport d'Orientations Budgétaires 2025

3	Convention de mise à disposition de biens immobiliers et mobiliers entre la commune de Sigoulès-et-Flaugeac et la Communauté d'Agglomération Bergeracoise au titre de la compétence « Maisons de Santé Pluriprofessionnelles »
4	Acquisition d'une partie de la parcelle BZ 60 à Bergerac
5	Versement mobilité -exonérations

Monsieur le Président clôt la séance qui est levée à 20h05.

DELMARÈS	Frédéric	Président	
GOUBIE	Cyril	Secrétaire de séance	